



Risques de corruption et réponses anti-corruption dans les interventions en faveur de moyens de subsistance durables

J. Preston Whitt, *conseiller anti-corruption et coordinateur de recherche du TNRC*

Principaux points à retenir:

- » Les projets de moyens de subsistance durables peuvent créer des opportunités importantes de gains privés illicites, ainsi que le pouvoir et les conditions favorables à la poursuite de ces gains. En d'autres termes, ces projets sont soumis à des risques de corruption qui peuvent saboter partiellement ou totalement le projet ou, dans le pire des cas, contribuer à aggraver les dommages sociaux et environnementaux.
- » Les concepteurs et les gestionnaires de projets doivent être conscients des risques de corruption et intégrer des réponses appropriées et réalisables à la lutte contre la corruption dans leurs théories du changement.
- » Ce guide propose des chaînes de résultats, des outils et d'autres ressources pour aider ces intervenants à le faire.

Moyens de subsistance durables et corruption

Des récifs aux forêts et de la récolte au tourisme, des milliards de personnes tirent leurs moyens de subsistance de la nature (WWF [2020](#)). Des milliards, voire des trillions, de dollars, de pesos et de roupies ont été dépensés pour soutenir, protéger et accroître la durabilité environnementale de ces moyens de subsistance (par exemple, Kharas et MacArthur [2019](#)). Il faudrait sans aucun doute dépenser davantage (Dasgupta [2021](#)), étant donné le double besoin permanent du bénéfice humain et de la conservation naturelle (WWF [2021](#)).

La corruption, cependant, est une menace omniprésente pour ces mêmes récifs, forêts, récoltes et excursions. Elle peut détourner l'argent vers les poches de quelques-uns, réduire les efforts de protection des ressources et nuire aux droits de l'homme et au capital social qui sous-tendent les

Définitions clés

- » Corruption: Ce guide suit la définition de la corruption donnée par Transparency International, à savoir l'[abus de pouvoir confié à des fins privées](#).
- » Détenteur de fonctions: Ce guide utilise parfois ce terme à la place de “fonctionnaires” pour englober toute personne investie d’une autorité ou d’un pouvoir, même si elle ne fait pas officiellement partie du gouvernement ou de l’État.
- » Moyens de subsistance durables: “un travail rémunérateur, satisfaisant et significatif qui permet à chaque membre de la communauté d’aider à entretenir et à régénérer la base de ressources” (IUCN 1999). Une [intervention en faveur des moyens de subsistance durables](#) permet donc à la fois d’accroître les possibilités de travail rémunérateur et satisfaisant tiré de l’environnement, tout en gérant ou en réduisant l’impact de ce travail sur l’environnement (IMM 2008, Charles 2021).

efforts de collaboration en matière de conservation (Belecky et al. 2021; Klein et al. 2021; Korwin 2016; Outhwaite 2020; Pretty et Smith 2004; Sheill et Parry-Jones 2021). En ce sens, le travail sur les moyens de subsistance durables est semblable à toute entreprise de développement. Il partage les “conditions” qui donnent lieu au risque de corruption : incitation, opportunité et attitudes favorables (UN Global Compact 2013). Ou, en termes plus élaborés (adaptés de Wathne 2021), un projet de moyens de subsistance durables peut créer (ou s’aligner sur):



l’opportunité de gains privés;



le pouvoir et la marge de manœuvre dont disposent les personnes (et les institutions) pour poursuivre ces gains; et



les systèmes (d’incitations, de comportements, de normes) qui **excusent, permettent et/ou rationalisent** cette poursuite intéressée.

Ressources pour la lutte contre la corruption

Chaque section met en évidence un sous-ensemble de ressources clés pour aider à définir des réponses spécifiques à la corruption. Toutefois, il existe de nombreux autres guides et outils, qui sont indiqués par des liens hypertextes dans le document. Si un lien est rompu, les détails permettant de localiser la source sont disponibles ici: <https://bit.ly/TNRCSLresources>.

Ce guide contient trois modules qui explorent les opportunités de corruption, le pouvoir et les justifications qui pourraient se manifester dans trois interventions typiques en matière de moyens de subsistance durables:

- » paiements pour services écosystémiques (PSE)
- » co-bénéfices de la compensation carbone
- » partage des bénéfices des zones protégées et des autres formes de conservation effective par zone (ZP/OECM)

Chaque module identifie les risques de corruption dans ce type d’activité et les réponses anti-corruption qui ont été essayées ou qui peuvent être envisagées pour faire face à ces risques.

Cadenas de resultados modelos Miradi

Chaque module comprend une chaîne de résultats de haut niveau illustrant où les risques de corruption pourraient se produire, adaptée de la [Bibliothèque d’actions et de mesures de conservation](#). Suivez les liens accompagnant chaque figure, ou trouvez les [fichiers Miradi ici](#), pour des versions détaillées qui illustrent où les activités de lutte contre la corruption peuvent être intégrées dans les programmes de moyens de subsistance durables.

Les fondements: Cadrage, concepts et mises en garde

Premièrement, **ce guide est destiné aux concepteurs et aux gestionnaires de projets qui sont déjà familiarisés avec ces types d'activités de subsistance durable.** Les trois types de projets sont stylisés et simplifiés pour être applicables dans le plus grand nombre de cas possible, plutôt que des conseils détaillés sur la façon de créer un projet spécifique de PSE, de compensation carbone ou de partage de bénéfices ZP/OECM. D'autres types de projets de moyens de subsistance durables existent également.

Deuxièmement, et dans le même ordre d'idées, **l'objectif est de montrer des exemples illustrant la manière dont le pouvoir confié peut être détourné à des fins privées, ainsi que les grandes approches qui pourraient être adoptées en réponse.** Les risques de corruption décrits sont illustratifs et généraux, et non exhaustifs ou spécifiques. Et tant les risques que les réponses sont hypothétiques, sauf lorsqu'une étude ou un cas spécifique est cité.¹

Troisièmement, **les intervenants doivent donc adapter ces risques et ces réponses à leur contexte opérationnel spécifique.** Toutes les approches ne seront pas appropriées ou réalisables pour tous les projets. Ce guide n'est qu'un point de départ de référence qui,

idéalement, mettra les intervenants en contact avec des ressources qu'ils pourront utiliser pour engager les actions qu'ils peuvent - même si ces actions se limitent à un partenariat avec d'autres organisations ou à un soutien à leurs actions.

Une partie de cette adaptation au contexte consiste à réduire les obstacles qui empêchent les parties prenantes directes de participer aux activités, de les diriger et de se les approprier. Les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), ainsi que leurs terres, jouent un rôle crucial dans la conservation (WWF et al. 2021). Par conséquent, toutes les recommandations et les réponses potentielles contenues dans ce guide doivent être interprétées à travers le prisme de la conservation inclusive. En outre, le terme "inclusif" est utilisé pour faciliter la lecture et ne signifie pas que l'inclusion est un concept mineur ou superficiel ; les lecteurs doivent plutôt interpréter le terme "inclusif" comme la reconnaissance, la valorisation, l'élévation et la prise en compte des [différentes manières dont les personnes](#) vivent et contribuent à la conservation.² De même, si les modules utilisent le terme "partage des bénéfices" comme raccourci, "les individus et les communautés sont détenteurs de droits, de responsabilités, de connaissances, de capacités, d'intérêts et de préoccupations... jamais de simples destinataires ou bénéficiaires d'initiatives conçues et réalisées par d'autres...". (ICCA 2018).

Solutions basées sur la nature (NbS) : Quel est le lien avec ce guide?

Les NbS cherchent à relever les défis sociétaux, tels que le changement climatique et le développement durable, "main dans la main" avec la nature. Elles " protègent, restaurent ou gèrent de manière proactive" des lieux afin de "fournir à la fois un avantage socio-économique net au niveau local... et un gain net de biodiversité...". (Pérez-Cirera et al. 2021).

Chaque module aborde les NbS de la manière la plus pertinente pour ce sujet spécifique. Par exemple, les paiements pour les services écosystémiques sont un moyen de relier les producteurs et les bénéficiaires des NbS. La compensation carbone est un des mécanismes de financement des activités NbS. Et de nombreuses NbS dépendent de la bonne gestion d'une zone protégée ou efficacement conservée (UNDRR 2021).

Ainsi, de la même manière que la corruption peut saper les trois types d'interventions en faveur des moyens de subsistance durables présentés ici, la corruption peut également saper les efforts des NbS. Les réponses anti-corruption ci-dessous seront donc également utiles pour délivrer "les interventions [NbS] de la plus haute qualité - celles qui protègent la nature et soutiennent les moyens de subsistance des personnes, tout en atténuant le changement climatique et en s'y adaptant" (Hacking et al. 2021).

¹ Pour des cas réels de corruption, les utilisateurs sont encouragés à explorer l'[Atlas des cas Climat et corruption](#) de Transparency International.

² Ces différences incluent le [sexe](#), l'[héritage](#), l'[origine ou l'affiliation](#) indigène, la classe sociale et le [statut socio-économique](#), et bien d'autres encore.

Enfin, ces orientations donnent intentionnellement la priorité à la pratique plutôt qu'à l'exploration des grands concepts de la lutte contre la corruption. Les utilisateurs peuvent trouver utile d'approfondir certains concepts de lutte contre la corruption:

- » Les réponses à la corruption sont [souvent classées dans les catégories “Prévention”, “Détection” et/ou “Application de la loi”](#). Cela peut être un moyen utile d'organiser les activités de réponse à la corruption dans le cadre de la planification du projet.
- » Les causes profondes, et donc la réponse appropriée, peuvent exister à travers ou à une **variété de niveaux**, de l'interpersonnel au local, au national et au-delà (Wathne [2021](#)). En général, les efforts de lutte contre la corruption les plus fructueux et les plus durables sont systémiques et holistiques, et font appel à des approches multiples sous différents angles, car la corruption elle-même est généralement systémique (Tacconi et Williams [2020](#); Wathne [2021](#)).

- » Même lorsqu'une réforme de la gouvernance à grande échelle et sur plusieurs fronts est irréalisable dans un seul programme de travail, les intervenants peuvent toujours envisager des **initiatives d'action politique et collective** pour modifier les équilibres de pouvoir (Wathne [2021](#)) ou les **normes sociales autour de la corruption** (Williams et Dupuy [2019](#)).
- » Au minimum, les intervenants et les experts qui conçoivent ou mettent en œuvre des interventions en matière de moyens de subsistance durables devraient essayer d'intégrer la **gestion du risque de corruption spécifique au contexte** dans leurs procédures de gestion adaptative (par exemple, Johnsnøen [2015](#), UN Global Compact [2013](#)).

Vous trouverez des détails sur ces concepts, et bien d'autres, dans le cours électronique d'[introduction du TNRC](#), dans l'[aperçu des bases de la lutte contre la corruption de U4](#), et dans le [service d'assistance anti-corruption géré par Transparency International et U4](#).

RESSOURCES TRANSVERSALES CLÉS:

- » Communautés, conservation et moyens de subsistance ([2021](#)).
- » Guide pour l'évaluation du risque de corruption ([2013](#)).
- » Autonomisation juridique pour promouvoir les droits fonciers légitimes ([2021](#)).
- » Les femmes, la terre et la corruption - Ressources pour les intervenants et les décideurs politiques ([2018](#)).
- » Surmonter les pièges de l'engagement des communautés dans les programmes de lutte contre la corruption ([2020](#)).
- » Directives supplémentaires: Mécanismes de recours en cas de griefs ([2017](#)).
- » Guide des pratiques des politiques des mécanismes indépendants de reddition de comptes ([2021](#)).
- » Guide de la participation des parties prenantes: Soutenir la participation des parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des actions ([2020](#)).
- » Renforcer la cohésion sociale: Cadrage conceptuel et implications en matière de programmation ([2020](#)).
- » (En l'espagnol) Caja de herramientas para la gestión territorial indígena y el manejo de recursos naturales por comunidades ([2021](#)).

MODULE UN

Palements pour les services écosystémiques (PSE): Risques de corruption et réponses

Défini ici comme tout dispositif conditionnel qui s'appuie sur des mécanismes de marché pour promouvoir la conservation en quantifiant la valeur d'un " service " qu'un élément de la nature fournit à la société; en faisant payer les bénéficiaires de ce service; et en utilisant les recettes pour payer les propriétaires ou les détenteurs de droits de cet élément de la nature pour qu'ils continuent à le maintenir (Wunder 2015). Parmi les exemples courants de PSE, citons les [redevances d'utilisation de l'eau perçues par les villes pour payer les propriétaires fonciers en amont](#) afin qu'ils entretiennent les zones humides qui filtrent l'eau de la ville; [les habitants de l'intérieur des terres qui subventionnent les zones tampons des mangroves côtières](#) afin de protéger leur propriété contre les dégâts causés par les tempêtes; et [les agriculteurs qui paient \(ou sont payés\) pour protéger les parcelles de terrain destinées aux pollinisateurs](#), en échange de l'augmentation du rendement agricole et des avantages en termes de biodiversité. Notez que la compensation pour éviter la déforestation est abordée plus en détail dans la section suivante sur la compensation carbone, même si elle peut être considérée comme une version des PSE.

Comme l'a souligné le récent [rapport historique de Dasgupta](#), les PSE font l'objet de sérieux débats, qu'il s'agisse de leur efficacité (par exemple, Gaworecki et Burivalova 2017) ou de leur pertinence (par exemple, Van Hecken et al. 2015). Ces riches débats dépassent le cadre de ce guide, mais trois des points les plus souvent débattus sont pertinents, correspondant à la logique d'incitation, d'opportunité et de rationalisation de la corruption mentionnée ci-dessus.



Incitation: Les mécanismes de PSE requièrent la création, l'attribution, la gestion et le transfert de valeur par le biais de "paiements" ou d'autres formes de compensation qui peuvent atteindre des montants importants et tentants.



Opportunité: Ces processus impliquent des acteurs soumis à des règles et des institutions, habilités par et disposant d'un pouvoir discrétionnaire sur celles-ci.



Rationalisation: Ces institutions créent et renforcent les structures de pouvoir, les normes sociales et les hiérarchies, ainsi que la dynamique communautaire (Van Hecken et al. 2015).

Les sections suivantes examinent comment ces facteurs se manifestent à chaque étape de la chaîne de valeur du PSE. Cette chaîne de valeur (illustrative et très stylisée) du PSE comporte quatre étapes.³



Étape 1: Identifier et évaluer le service écosystémique et sa propriété



Étape 2: Intermédiation, facilitation et gestion des accords entre le fournisseur et le client



Étape 3: Effectuer les paiements et les transferts de ressources



Étape 4: Vérification de la complémentarité, de la conditionnalité, de la permanence et de l'absence de fuites.

Chaque étape comporte une définition, des risques de corruption possibles accompagnés d'exemples et des réponses anti-corruption qui peuvent être envisagées pour réduire ces risques.

PRINCIPALES RESSOURCES SUR LES PSE:

- » Les 11 recommandations fondées sur la pratique pour l'identification et la sélection participatives des services écosystémiques dans Boeraeve et al. (2018), l'étude de cas dans Dessalegn et al. (2016), et les leçons tirées de l'initiative WWF Amazonie vivante dans Pacha (2015).
- » Le projet de renforcement des capacités des fonds environnementaux : brochure d'orientation sur les PSE (2010).
- » Les leçons sur les systèmes de paiement communautaire pour les services écosystémiques dans Dougill et al. (2012).
- » Les études et les aperçus de la mise en œuvre et des expériences de PSE dans Ezzine-de-Blas et al. (2016) et Loft et al. 2019.

³ Adapté de Forest Trends et al. (2008), Fripp (2014), Smith et al. (2013), Wunder et al. (2008), et diverses ressources du [Projet sur le capital naturel](#). Veuillez consulter ces ressources pour obtenir des conseils plus techniques sur la conception d'un programme de PSE.





Étape 1: Identifier et évaluer le service écosystémique et sa propriété

Cette première étape consiste à définir et à mesurer les services écosystémiques dans une zone particulière, à déterminer leur valeur marchande et à établir le contexte politique et juridique local pour le contrôle et la propriété de la ressource fournissant le service (Forest Trends et al. 2008). Il existe un large éventail de méthodes d'évaluation, et chacune d'entre elles implique une certaine hiérarchisation des valeurs propres aux différents groupes de parties prenantes. Cette hiérarchisation intervient à la fois aux stades de la décision sur l'échelle et la portée (une section d'une rivière par rapport à l'ensemble du bassin versant, une forêt par rapport à l'ensemble d'une région boisée), jusqu'aux négociations explicites entre des utilisations conflictuelles (les communautés locales d'alimentation par rapport aux intérêts agricoles par rapport à la ville en aval par rapport à la société en général) (Pascual et al. 2017). En outre, le mécanisme de PSE devra accepter (ou essayer de modifier) le contexte spécifique de propriété de la ressource dans la zone concernée, avec toute la variété (privée, communale, coutumière, publique) que cela peut inclure (Fripp 2014).

Exemples de corruption potentielle

Une entreprise manufacturière soudoie les décideurs pour qu'ils excluent une zone humide de l'examen d'un nouveau système de PSE, car son usine pollue au-delà de la limite autorisée.

Risques potentiels de corruption

Un dirigeant local informe secrètement ses proches parents d'un programme de PSE à venir avant qu'il ne soit annoncé publiquement, afin que les proches puissent acheter les terres concernées pour consolider des droits à de futurs paiements de PSE.

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Le secteur de l'élevage bovin promet des dons de campagne en échange de la protection par les politiciens de leur capacité à continuer à paître dans une zone de PSE dont les petits exploitants sont exclus.

1.1 Influence de l'élite sur le choix du site: Des intérêts politiquement puissants peuvent essayer d'orienter les revenus attendus vers leurs intérêts personnels ou familiaux (Locatelli et al. 2017). Sinon, ils peuvent essayer d'éloigner les coûts attendus (comme la réglementation ou la surveillance) de leurs intérêts, surtout s'ils sont engagés dans des activités illégales dans un lieu proposé (Wunder 2005).

1.2 Acquisition déloyale de droits: Les parties ayant des connaissances ou des relations privilégiées peuvent utiliser les asymétries d'information, voire l'intimidation, pour obtenir la propriété pour elles-mêmes ou leurs intérêts privés. Ils pouvaient acheter la propriété des ressources à des prix déloyaux ou attribuer des droits à des alliés politiques en échange de pots-de-vin. Ce risque est encore plus probable s'il existe des problèmes fondamentaux concernant les droits fonciers dans la région (Roe et al. 2021). Les acteurs peuvent également obliger injustement des groupes à participer (ou à les exclure de la participation) sans consultation en bonne et due forme ni respect des droits ou des processus (Kronenburg et Hubacek 2016).

1.3 Manipulation de l'évaluation ou influence dans les conflits de valeur: Les acteurs ayant des intérêts dans la propriété peuvent essayer d'influencer le processus d'évaluation "objectif" afin d'augmenter de manière inappropriée les paiements futurs, par exemple en gonflant le nombre d'arbres ou la quantité de flux d'eau, ou la valeur des services que ces arbres et flux d'eau fournissent. Les parties peuvent également chercher à influencer indûment l'utilisation de qui et les types d'utilisation qui deviennent prioritaire.

1.a: Établir des exigences de divulgation des avoirs et des intérêts et d'autres procédures de diligence raisonnable pour tout décideur, consultant ou partenaire organisationnel local afin d'identifier les liens avec des personnes politiquement exposées.

1.b: Évaluer et comprendre le contexte local dès le début du projet, en particulier les différences de pouvoir au niveau local et les obstacles à la participation des différents groupes.

1.c: Incorporer les mécanismes participatifs des meilleures pratiques en mettant l'accent sur l'équité (Pascual et al. 2014, Bui et al. à paraître) et la reddition de comptes envers les communautés, notamment pour la planification et l'identification et la sélection des services écosystémiques (Hinson et al. 2022).

1.1.a: Garantir les exigences en matière de vérification et de justification techniques.

1.2.a: Mettre en œuvre des campagnes de renforcement des capacités juridiques et d'éducation "Connaissez vos droits" à l'intention des parties prenantes et des propriétaires fonciers de la région.

1.2.b: Faire appel aux médias en tant que partenaires responsables, d'une manière inclusive qui informe tous les groupes, améliore l'intégrité de l'information et n'exacerbe pas les asymétries d'information.

1.2.c: Soutenir les réformes foncières qui intégrant la dimension sexospécifique et des projets pour aider les groupes marginalisés à utiliser les options de tenure existantes et à améliorer les droits de tenure.

1.3.a: Soutenir le suivi communautaire et les inventaires objectifs des ressources par des tiers, ainsi que la vérification du processus d'évaluation, mais en veillant à ne pas transférer injustement les charges sur des parties prenantes non compensées ou à ne pas exacerber l'inégalité des sexes dans la responsabilité du travail non compensé.

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNCRSLresources>



Étape 2: Intermédiation, facilitation et gestion des accords entre le fournisseur et le client

La deuxième étape se concentre sur les contrats entre ceux qui ont des droits sur l'élément naturel fournissant le service écosystémique ou qui en sont propriétaires, et ceux qui bénéficient de ces services et paient pour cet avantage d'une manière ou d'une autre. En outre, cette étape implique également l'identification (ou la création) de l'organisation qui servira d'intermédiaire; la vérification de la légalité des transactions de PSE et la conception des règles supplémentaires qui les régiront; la fixation d'un prix qui tient compte de la volonté de l'acheteur, des besoins du vendeur et des coûts de transaction; et l'établissement de la base exacte de ce prix (Forest Trends et al. 2008, Fripp 2014). Cette complexité constitue un terrain fertile pour les acteurs corrompus (Locatelli et al. 2017). Enfin, comme l'étape précédente, cette étape jette les bases des étapes suivantes, et est donc essentielle pour combler les lacunes dont les acteurs pourraient profiter plus tard.

Exemples de corruption potentielle

Des fonctionnaires insistent, lors de la conception, pour que leur signature individuelle et personnelle soit requise pour le versement des paiements.

Des fonctionnaires n'approuvent que les projets qui font appel à des consultants "experts" spécifiques qu'ils recommandent (et qui leur versent des pots-de-vin).

2.1 Intervention de la corruption dans les choix de conception:

De manière générale, les acteurs impliqués à cette étape peuvent pousser à des choix de conception qui augmentent leur discrétion, leur opacité et leur concentration de pouvoir actuelles ou futures, ce qui facilite la corruption future (Wathne 2021). Des "facilitateurs" peuvent également apparaître, ou être recommandés, promettant d'établir des liens et de faciliter les processus. Beaucoup peuvent fournir des services précieuses, nécessaires et légitimes, mais d'autres peuvent faire des promesses excessives, verser des pots-de-vin ou être liés à des fonctionnaires dans le processus (OECD 2016).

1.a: Établir des exigences de divulgation des avoirs et des intérêts et d'autres procédures de diligence raisonnable pour tout décideur, consultant ou partenaire organisationnel local afin d'identifier les liens avec des personnes politiquement exposées.

2.1.a: Refuser d'ajouter des "formalités administratives" injustifiées et des règles inutiles, en particulier celles qui restreignent la participation ou le contrôle des citoyens.

2.1.b: Intégrer les principes de "conception centrée sur l'utilisateur" et choisir des conceptions de contrat qui laissent une certaine souplesse aux acheteurs et aux vendeurs pour se conformer (dans certaines limites).

2.1.c: S'efforcer d'assurer la transparence, la participation et l'ouverture du processus dans toute la mesure du possible.

Risques potentiels de corruption

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Le ministère de l'intérieur menace de retirer la gestion d'un projet de PSE réussi à son sponsor ministériel actuel, à moins qu'un protocole d'accord ne soit signé et qu'une partie des flux financiers ne lui soit attribuée.

2.2 Prise de contrôle par des institutions captives: Les agences gouvernementales et autres organismes peuvent être "capturés", de sorte qu'ils prennent des décisions politiques qui profitent à un certain groupe au détriment de l'intérêt public plus large (Boehm 2013). Ces agences peuvent chercher à s'impliquer dans le mécanisme de PSE, voire à en reprendre certaines parties.

2.2.a: Appuyer la sélection des partenaires institutionnels locaux au moyen d'analyses, telles qu'une évaluation du risque de corruption, afin de comprendre pleinement la probabilité et le degré des menaces de corruption.

2.2.b: Partager le pouvoir de décision afin d'introduire la concurrence et d'éviter de donner un monopole à un fournisseur - à condition que cela ne crée pas de chevauchements, de doubles emplois ou d'inefficacité.

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCSLresources>.



Étape 3 : Effectuer les paiements et transferts de ressources

La troisième étape est l'exécution du système ; le flux des services des propriétaires aux bénéficiaires, et le flux de la compensation des bénéficiaires aux propriétaires. Les risques de corruption à ce stade impliquent la manipulation de ces flux au profit d'intérêts privés. Cette manipulation pourrait avoir lieu lorsque les droits (ou taxes) sont perçus sur les bénéficiaires, lorsque les fonds sont déposés ou transférés, ou lorsque l'indemnisation est calculée et parvient aux propriétaires des ressources.

Exemples de corruption potentielle

Des fonctionnaires du ministère soumettent des demandes de remboursement pour des voyages d'inspection qu'ils n'ont jamais effectués.

Les responsables locaux responsables du décaissement des fonds du PSE pour une forêt appartenant à la communauté accordent la priorité au décaissement envers les ménages qui ont voté pour leur parti.

Les intermédiaires qui livrent de l'argent à des communautés périphériques non bancarisées volent une partie de chaque paiement inventant des " frais spéciaux ".

Risques potentiels de corruption

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

L'organisme de gestion de fonds local utilise certains fonds pour des achats de luxe pour lui-même, comme des automobiles ou des fêtes coûteuses, et déclare la dépense comme " frais administratifs ".

3.1 Vol, capture et autres manipulations des flux d'indemnisation: La forme de corruption qui vient probablement à l'esprit le plus facilement, il y a [d'innombrables façons](#) dont ce risque pourrait se manifester. La sous-déclaration ou sur-déclaration des transactions dans les comptes et l'utilisation abusive des indemnités journalières ou des frais de voyage ; l'utilisation d'employés fantômes (ONUDC 2020) ; et l'auto-transaction et [le blanchiment](#) via [des sociétés écrans](#) sont toutes des possibilités. En particulier lorsque des intermédiaires sont utilisés, piquer dans la caisse (et la compensation moindre des prestataires de services) sera une tentation (Kronenburg et Hubacek 2016).

À un niveau plus élevé, différents intérêts peuvent tenter d'orienter les compensations (ou les flux d'investissement des banques de développement financées par le PSE) vers des ménages ou des régions qui leur profitent (ou à leur groupe, leur famille ou leur parti politique). Surtout s'il y a un organisme local chargé de déboursier ou de diriger les fonds, la capture de l'élite peut être un problème (Anton 2016; Dupuy 2017). Cette capture peut également inclure l'intimidation, ou l'attente clientéliste que les dirigeants locaux " reçoivent une part " (Rodden et Wibbels 2019), ce qui peut même ne pas être considéré comme de la corruption dans ce contexte (Burai 2020). Au contraire, elle peut être attendue ou perçue comme le seul moyen d'obtenir des ressources autrement rares pour les parties prenantes (Khan et al. 2019, Marquette et Peiffer 2021).

3.1.a: [Facturer](#) et [indemniser](#) les utilisateurs [directement](#) selon un calcul / [critère](#) compréhensible, [stable](#) et [difficilement manipulable](#)- tant que le système n'exclut pas les groupes non bancarisés ou autres (Bui et al. à paraître).

3.1.b: Établir des règles claires et [culturellement appropriées](#) pour une gestion ouverte et transparente des [comptes des fonds](#) à tous les niveaux (Dupuy 2017).

3.1.c: Envisager une collaboration avec les efforts du secteur financier pour "[réduire les risques](#)" et lutter contre le blanchiment d'argent, ainsi qu'avec l'[agence de lutte contre la corruption](#) du pays et/ou les organisations locales de surveillance de la société civile.

3.1.d: Explorer l'utilisation des "[cadres de fonctionnalité de la corruption](#)" et de la "[reconnaissance positive](#)" des gestionnaires de fonds / systèmes (et des communautés) qui agissent avec intégrité, en particulier lorsque la corruption est une [norme comportementale attendue](#) (ou nécessaire).

3.1.e: Insister sur les [pactes d'intégrité](#) et/ou [d'autres mesures](#) pour créer des " courtiers honnêtes " de tous intermédiaires impliqués dans le régime (Forest Trends 2008; Kronenburg et Hubacek 2016; Leimona et al. 2015).

3.1.f: Inclure et/ou soutenir des [mécanismes de règlement des griefs bien conçus, accessibles et réactifs](#), des [mécanismes de redditions de comptes indépendants](#), la [responsabilité sociale](#) et les [procédures de dénonciation](#).

3.1.g: Envisager [des approches de renforcement communautaire](#) qui renforcent la confiance sociale et le dialogue et [autonomisent](#) les groupes marginalisés.

3.1.h: Tirer parti [des partenariats](#), y compris avec les [autorités coutumières](#) le cas échéant, pour renforcer les [capacités locales culturellement appropriées à toutes les étapes de la gestion des finances publiques](#).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCslresources>.



Étape 4: Vérification de la complémentarité, de la conditionnalité, de la permanence et de l'absence de fuites.

L'étape finale (mais continue) consiste à surveiller et à vérifier le système PSE pour s'assurer de son bon fonctionnement. Quatre aspects en particulier sont essentiels pour qu'un système de PSE réussisse à soutenir la nature et à profiter aux participants.

- » Complémentarité: Les paiements doivent contribuer à améliorer la situation environnementale, soit en augmentant les services fournis, soit en évitant la détérioration des services existants.
- » Conditionnalité: Seuls les acteurs qui contribuent à un certain niveau de complémentarité devraient recevoir une compensation.
- » Permanence: L'acte compensé (p. ex. plantation d'un arbre, utilisation d'une pratique agricole, préservation d'une mangrove pendant la construction d'un hôtel) ne doit pas être annulé après avoir reçu le paiement.
- » Absence de fuite: Le régime de PSE ne devrait pas simplement déplacer un comportement découragé ou évité vers une autre juridiction (Forest Trends et al. [2008](#); Fripp [2014](#); Landell-Mills et Porras [2002](#); Wunder et al. [2008](#)).⁴

Un comportement corrompu avec ces facteurs peut impliquer à la fois la fraude et la fausse conformité et des actes pour éviter la découverte ou la punition pour cette fraude.

○ Exemples de corruption potentielle

○ Risques potentiels de corruption

○ Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Avant de calculer la base de référence, un propriétaire foncier élimine de sa propriété la couverture arborée existante pour augmenter le paiement par arbre planté qu'il recevra éventuellement.

4.1 Abaissement de la base de référence et comportement de rançon: Les systèmes PSE peuvent créer une incitation perverse pour les propriétaires de ressources à dégrader la ressource. Certains propriétaires voudront peut-être réduire la valeur du service pour éviter d'y participer, par exemple en détruisant la biodiversité de sorte que les restrictions futures ne s'appliquent pas (Gordon et al. [2015](#), Landell-Mills et Porras [2002](#)). D'autres voudront peut-être augmenter les avantages futurs potentiels, par exemple en ajoutant de la pollution supplémentaire inutile maintenant pour réduire plus tard en échange d'une compensation (Gordon et al. [2015](#), Jack et al. [2008](#), Salzman [2005](#)).

4.1.a: Calculer les niveaux de référence en utilisant des estimations historiques (avant le comportement de rançon) et envisager des activités de compensation plutôt que des changements, ce qui peut également améliorer l'équité (Loft et al. [2019](#)).

4.1.b: Utiliser des lignes de base transparentes qui deviendront plus strictes au fil du temps et s'assurer que les faits sont connus et compris.

4.1.c: Envisager d'incorporer des sanctions en cas d'abus, si l'abus de ces sanctions peut à son tour être évité.

4.1.d: Tenir compte de ces comportements potentiels lors de l'élaboration les critères de ciblage.

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCslresources>.

⁴ La permanence et l'absence de fuites sont plus pertinentes pour les services liés au carbone et sont donc développées dans le module suivant. D'un point de vue technique, certains systèmes de PSE pourraient tout de même être efficaces s'ils présentaient des "fuites" - en évitant la destruction d'une zone relativement plus riche en biodiversité au détriment d'une autre ou en protégeant une forêt plus importante pour la qualité de l'eau au détriment d'une autre moins importante.

les propriétaires en bord de mer plantent des espèces de mangrove moins chères et moins résistantes que les options requises par le régime de PSE. Ils donnent aux inspecteurs un pot-de-vin pour mal vérifier les espèces, et la mangrove ne parvient pas à fournir la protection promise contre les tempêtes.

4.2 Corruption sur le terrain, abus de pouvoir et vérification erronée :

selon l'importance du service, les systèmes de PSE peuvent concentrer le pouvoir. Les grands propriétaires fonciers peuvent être davantage enrichis par rapport à leur communauté, et les fournisseurs de services peuvent obtenir un moyen de pression sur les utilisateurs de services en aval (Kronenburg et Hubacek 2016). Cela peut créer des possibilités d'extorsion et d'autres abus.

Les détenteurs d'obligations peuvent chercher des raccourcis ou des solutions de rechange moins coûteuses qui nuisent au service écosystémique fourni. Ils pourraient alors utiliser des moyens corrompus, comme les pots-de-vin ou l'extorsion, pour cacher leur fraude. Le personnel de première ligne qui livre l'argent ou vérifie les réclamations peut être tenté d'extorquer des clients. (Kronenburg et Hubacek 2016, Boamah et Williams 2019).

4.2.a: Établir des critères clairs, compréhensibles, obligatoires et explicites pour le calcul et le versement de l'indemnisation.

4.2.b: Cibler les participants pour équilibrer les relations de pouvoir, ce qui peut accroître l'efficacité et l'équité de la conservation.

4.2.c: Équilibrer la composante temps des paiements pour augmenter la permanence et réduire les possibilités d'abus, tout en conservant la souplesse nécessaire pour corriger les erreurs ou les omissions (Sattler et al. 2013)

4.2.d: Intégrer un suivi multipartite et communautaire et des inventaires objectifs des ressources par des tiers pour vérifier les revendications, mais en veillant à ne pas transférer injustement les charges aux parties prenantes non compensées ou à exacerber les inégalités entre les sexes en matière de responsabilité du travail non compensé.

4.2.e: Veiller à ce que tous les moyens technologiques de vérification soient équitables, inclusifs et ne puissent faire l'objet d'abus (Bui et al. à paraître).

3.1.e: Insister sur les pactes d'intégrité et/ou d'autres mesures pour créer des "courtiers honnêtes" de tous intermédiaires impliqués dans le système (Forest Trends 2008; Kronenburg et Hubacek 2016; Leimona et al. 2015).

3.1.f: Inclure et/ou soutenir des mécanismes de règlement des griefs bien conçus, accessibles et réactifs, des mécanismes de redditions de comptes indépendants, la responsabilité sociale et les procédures de dénonciation.

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCSLresources>.

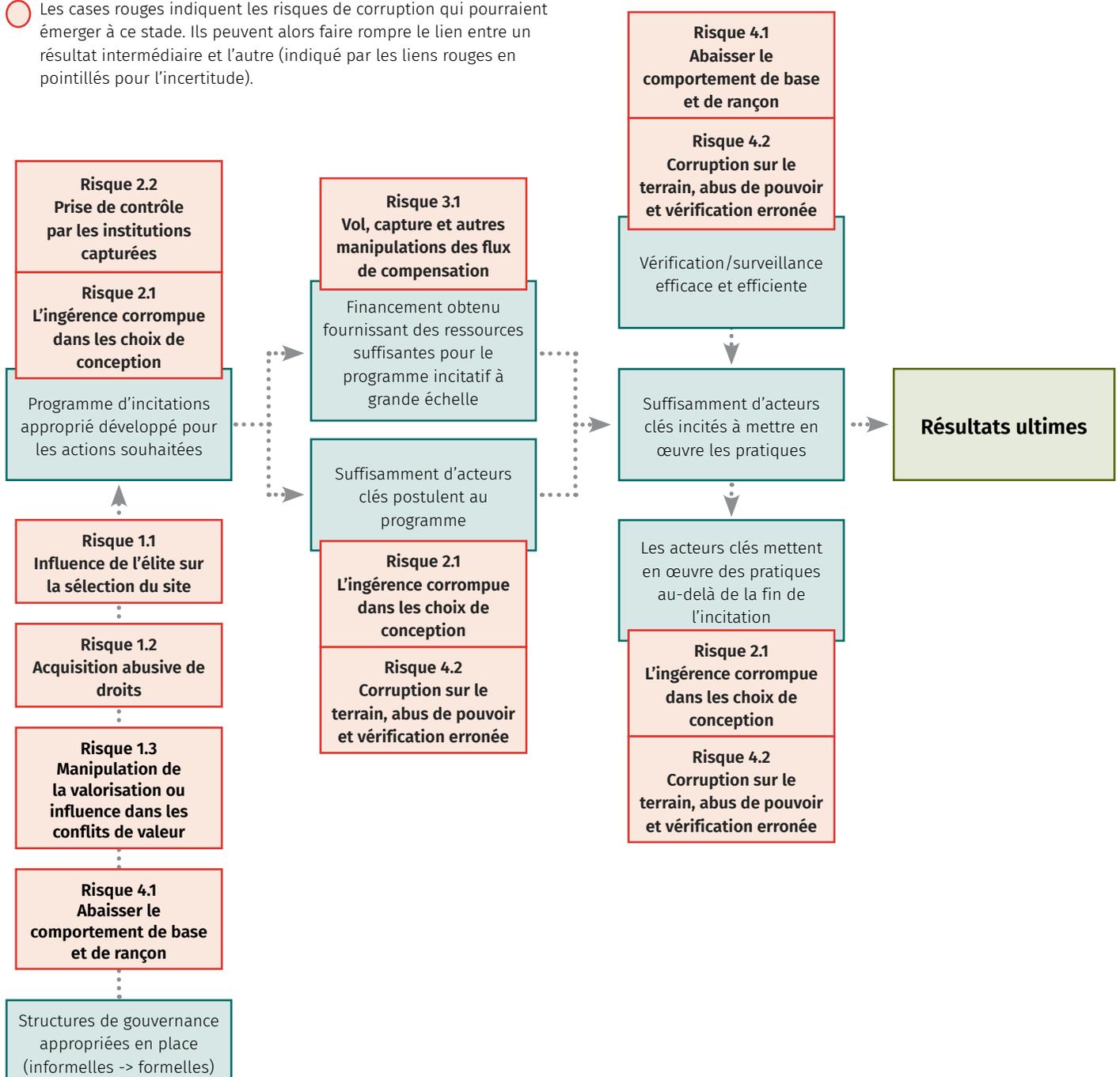
Annexe PSE : Chaînes de résultats modèles Miradi

Dans le graphique ci-dessous, les risques de corruption discutés plus haut sont mis en correspondance avec la chaîne de résultats générique des incitations économiques directes de la [Bibliothèque des actions et mesures de conservation](#). Une chaîne de résultats plus avancée est disponible [ici](#) et via [Miradi Share](#) qui illustre où chacune des réponses anti-corruption peut être intégrée dans une initiative typique de PSE.

Paielements pour Services Écosystémiques

Adapté de: 5.4 Direct Economic Incentives High-Level Generic TOC v August 2020 (Miradi Share)

Les cases rouges indiquent les risques de corruption qui pourraient émerger à ce stade. Ils peuvent alors faire rompre le lien entre un résultat intermédiaire et l'autre (indiqué par les liens rouges en pointillés pour l'incertitude).





MODULE DEUX

Co-bénéfices de la compensation carbone: Risques de corruption et réponses

La compensation carbone est la réduction des émissions ou l'augmentation du stockage du carbone dans un endroit pour compenser l'augmentation des émissions (ou la réduction du stockage) dans un autre. Ce guide se concentre sur la foresterie et l'utilisation des terres, y compris la restauration des zones humides pertinentes pour la pêche. La foresterie et l'utilisation des terres constituent les types de projet de compensation volontaire les plus courants à partir de 2021 (Ecosystem Marketplace 2021a), en plus des investissements prédominants dans la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

Ce guide utilise le terme "compensation carbone" pour inclure plus clairement les effets de ces projets sur les moyens de subsistance durables. Ces "co-bénéfices" sont les biens socio-économiques locaux au-delà de la réduction du carbone, et peuvent être compris comme les "besoins du paysage" plus larges que la transaction de crédit carbone elle-même (Hacking et al. 2021). Les co-bénéfices vont de l'emploi local, des opportunités éducatives et des infrastructures à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, à la préservation de la biodiversité et à l'égalité des sexes (Gold Standard Foundation 2014, Affendy et Woodside 2020).

La compensation carbone n'est pas une approche évidente en matière de moyens de subsistance durables. Son point principal est la réduction de la concentration globale de CO₂ dans l'atmosphère. Cependant, les négociations fondatrices de REDD+ ont reconnu, et même débattu, de l'importance des co-bénéfices au-delà du carbone (Angelson 2008). Et au sein des marchés volontaires du carbone (MVC),

les impacts au-delà du carbone des projets de carbone forestier sont souvent d'une importance égale ou supérieure à celle des acheteurs de réductions d'émissions - et les développeurs de projets disent souvent qu'ils ne pourraient pas obtenir de résultats climatiques sans aborder également des questions telles que le développement économique local, la réduction de la pauvreté et la réforme du régime foncier... Les co-bénéfices, en particulier les impacts sur la biodiversité et les communautés, sont souvent la raison "majeure" pour laquelle les acheteurs s'engagent sur les marchés du carbone forestier en premier lieu (Goldstein 2016).

Alors que les MVC poursuivent leur essor (Gross 2020), notamment dans les projets sur la foresterie et l'utilisation des terres (Ecosystem Marketplace 2021b), les parties prenantes des MVC sont de plus en plus préoccupées par le fait que la demande dépasse l'offre de projets de compensation de "haute qualité" (Donofrio et al. 2020). Cette préoccupation est justifiée ; si "les interventions sont mal conçues ou mal gérées, si elles sont trop limitées... à la génération de crédits carbone..., ou si elles ne parviennent pas à offrir des avantages et des incitations significatifs aux gens, elles risquent non seulement d'avoir des résultats négatifs sur le terrain, mais aussi de laisser passer des occasions que nous ne pouvons plus nous permettre" (Hacking et al. 2021). En un mot, ce qui est en question, c'est "l'intégrité" de ces projets, définie aux fins de ce guide comme **l'assurance vérifiée** de:



Complémentarité, permanence, absence de fuites et bien-fondé environnemental, afin que les nouveaux projets produisent réellement des co-bénéfices et réduisent de manière permanente la quantité de CO₂ émise ou déjà présente dans l'atmosphère par rapport au statu quo sans le projet;



Une bonne gestion des finances publiques (GFP), de sorte que tous les actifs ou flux financiers qui passent par les coffres publics soient correctement comptabilisés et gérés de manière efficace, appropriée et responsable; et



Une participation équitable et fondée sur les droits des parties prenantes, garantissant consultation, consentement, indemnisation et co-bénéfice appropriés des personnes affectées par le projet, de sorte que les projets n'exacerbent pas d'autres problèmes sociaux.⁵

Un grand nombre des défis auxquels sont confrontés les projets de compensation carbone dans ces catégories sont des défis administratifs et de capacité standard, et pas nécessairement de corruption. Mais les incitations, les opportunités et les rationalisations pour la corruption existent, en plus des vulnérabilités qui affectent déjà le secteur forestier. Voici quelques exemples:



l'incitation à prendre des raccourcis réglementaires et à réduire les coûts,



les opportunités créées par le recours nécessaire à des intermédiaires pour se frayer un chemin dans la complexité,



et les rationalisations découlant des conflits entre et parmi les besoins des moyens de subsistance locaux et la protection du réservoir de carbone.

Les sections suivantes explorent comment ces incitations, opportunités et rationalisations peuvent se manifester, organisées par les trois catégories d'intégrité ci-dessus. Chaque catégorie comporte une définition, des risques de corruption possibles accompagnés d'exemples et des réponses anti-corruption qui peuvent être envisagées pour réduire ces risques.

Avant de poursuivre, il convient toutefois aux lecteurs de garder à l'esprit **deux mentions importantes**.

Premièrement, **lorsque les tableaux ci-dessous font référence à une norme ou une organisation particulière, ils le font à des fins purement représentatives**. Ce guide n'évalue pas le risque réel de corruption dans une norme, un processus ou une entité réelle.

Deuxièmement, de nombreuses parties prenantes soutiendront que l'intégrité ou la "haute qualité" ne sont pas réalisables dans la compensation carbone. Elles soulignent que ces projets peuvent nuire à d'autres méthodes de réduction du CO2 plus efficaces (par exemple, [Böhm 2013](#)). Elles interrogent également l'éthique du transfert des charges et des responsabilités des émetteurs vers des communautés qui ont généralement très peu contribué au problème mondial du CO2 (par exemple, Hyams et Fawcett [2013](#)). Ce guide reconnaît ce débat, avec tout le respect dû aux partisans de bonne foi des deux côtés. Cependant, **le guide reconnaît que des initiatives de compensation carbone ont lieu, et cherche donc à fournir certains outils pour améliorer l'intégrité de ces initiatives** dans la mesure du possible.

⁵ Adapté de Angelson [2008](#); Beder [2014](#); Dobson [2015](#); Gold Standard [2019](#); Hacking et al. [2021](#); Irfan [2020](#); et Transparency International [2011](#). Veuillez consulter ces ressources pour obtenir des conseils plus techniques sur la conception ou la sélection d'un programme de compensation carbone.

Recursos Clave Para La Compensación Del Carbono:

- » Les études de cas de Transparency International (Korwin [2016](#)) et les orientations de l'UN-REDD ([2017](#)) sur l'évaluation des risques de corruption pour la REDD+.
- » Les conclusions pratiques et la liste de contrôle de Williams et al. ([2015](#)) sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans le cadre de REDD+, sur lesquelles ces conseils s'appuient et s'étendent.
- » Le guide de Transparency International sur le suivi indépendant de la gouvernance REDD+ (Sabogal [2018](#)) et le processus et la méthodologie des audits environnementaux de l'agriculture durable en Afrique du Sud (SIZA [2021](#)).
- » La [base de données](#) des bonnes pratiques de la Coalition internationale pour l'accès à la terre et les leçons et recommandations de l'ONU-REDD sur la tenure forestière dans le cadre de REDD+ ([2021](#)).
- » Les conseils du CIFOR sur la gestion collaborative adaptative des forêts (Pierce Colfer et al. [2021](#)).
- » L'outil d'évaluation du projet sur la propriété et le changement climatique mondial (Daviet et Landsberg [2015](#)).



1. Complémentarité, permanence, absence de fuites et bien-fondé environnemental.

Les projets de compensation carbone doivent réduire de façon permanente le CO2 au-delà du scénario de maintien du statu quo qui se serait produit sans la compensation (Banque mondiale 2016). Les projets devraient également produire des co-bénéfices, bien que les exigences soient encore balbutiantes. La norme d'or a piloté son outil Impact sur les ODD en 2021, rejoignant la norme d'impact vérifié sur le développement durable (SD VISta) de Verra comme deuxième acteur majeur de la compensation carbone à encourager (mais pas à requérir) la mesure des co-bénéfices.

Malheureusement, les acheteurs et les vendeurs de compensations gagneraient à surreprésenter les impacts des projets, y compris la complémentarité et les co-bénéfices (Dobson 2015; Gillenwater 2012; Williams et al. 2015; Banque mondiale 2016). Les co-bénéfices peuvent requérir des efforts, du temps ou des ressources supplémentaires, ce qui peut inciter le "blanchiment des ODD" qui surestime les impacts des projets sur le développement (Myers 2021). En plus de ces incitations potentielles à la corruption, la complexité des méthodes et des données crée des opportunités pour celle-ci, sous la forme de collusion, de paiements pour négliger la fraude, etc. Par conséquent, la corruption peut accroître les risques que les projets de compensation carbone créent des "désavantages" en exacerbant ou en créant des problèmes environnementaux et sociaux involontaires (Lin et al. 2013, Wittman et Caron 2009).

○ Examples of Potential Corruption

Les propriétaires plantent une mono-espèce d'arbre moins chère au lieu des diverses options indigènes que le projet requiert. Ils donnent un pot-de-vin aux inspecteurs pour qu'ils vérifient mal les espèces.

○ Potential Corruption Risks

Des hauts fonctionnaires font pression sur les autres fonctionnaires pour qu'ils surestiment les taux de déforestation afin d'augmenter les flux de compensation futurs.

○ Potential Anti-Corruption Responses

Dès que le crédit carbone est acquis, un projet annule la construction de l'école qu'il avait promise à la communauté en échange de son consentement.

1.1 Manipulation des données et autres allégations frauduleuses concernant les co-bénéfices ou l'environnement : Les bases de référence peuvent être calculées de manière à ce que les projets puissent bénéficier d'une compensation sans avoir à fournir aucun avantage supplémentaire (Chagas et al. 2020). Car "[plus] vous anticipez la déforestation, plus vous générez de crédits, plus vous gagnez d'argent...". Il est facile de se jouer du système en faisant pencher les chiffres vers la réalité alternative la plus sombre " (Song 2019). Les entreprises ayant des activités transfrontalières, comme de nombreuses multinationales du bois et de l'agroalimentaire, peuvent également faire de fausses déclarations sur la part de leurs activités qu'elles vont simplement transférer dans d'autres juridictions. Cette fuite intentionnelle peut permettre à quelqu'un de bénéficier de demandes de compensation même si ses émissions totales ne changent pas (Chagas et al. 2020).

De même, l'importance que les compensateurs de carbone accordent aux co-bénéfices, et le fait que les co-bénéfices sont difficiles à mesurer (Vanderklift et al. 2019) et qui ne sont généralement pas vérifiés, peuvent inciter à une fausse représentation intentionnelle des impacts ou à des promesses qui ne se concrétisent pas (Compensate 2021). Du point de vue de l'environnement, la sélection des espèces est essentielle pour que les avantages de la conservation soient effectivement obtenus (UNDRR 2021). Mais les bénéficiaires du projet peuvent être tentés d'utiliser des espèces à croissance rapide ou moins chères plutôt que les espèces requises par le projet (WWF Ouganda 2020). Ils peuvent ensuite recourir à la corruption pour éviter d'être détectés.

Les institutions nationales d'assurance qualité ou les contrôleurs locaux peuvent avoir du mal à s'y retrouver dans les règles complexes des projets (Böhm et Dabhi 2009, TSVCM 2021), ou peuvent approuver des demandes sans faire preuve d'une diligence raisonnable (Schneider 2007). Mais comme les enjeux sont élevés pour toute donnée négative (sur les émissions, le développement, la couverture forestière, etc.), il existe un espace important pour la corruption, la fraude ou l'ingérence politique dans la communication des résultats (Frunza 2013, Williams et al. 2015, Williams et Dupuy 2019). Cette interférence peut même ne pas être directe ; les systèmes autoritaires et/ou corrompus créent de fortes pressions sociales pour que les acteurs communiquent les données que les décideurs souhaitent (par exemple, Carlitz et McLellan 2020). Et si les lacunes identifiées dans les rapports jusqu'à présent semblent être dues à des différences techniques d'estimation (par exemple, Butler 2021), les enquêtes ont également révélé des "erreurs volontaires" (Mooney et al. 2021).

1.1.a: Suivre les meilleures pratiques pour calculer de manière restrictive les lignes de base et les fuites potentielles, afin d'éviter les manipulations et le "picorage".

1.1.b: Envisager un suivi par la société civile et des mesures directes par le biais de la technologie afin d'éviter toute surestimation, mais s'assurer que tout moyen technologique de vérification est équitable, inclusif et ne peut être utilisé de manière abusive (Bui et al. à paraître).

1.1.c: Participer à (ou au moins apprendre) des initiatives multilatérales d'assurance de la qualité et de l'intégrité de la compensation carbone

1.1.d: S'assurer que les auditeurs et les institutions nationales d'assurance qualité sont formés aux pratiques d'intégrité et les respectent en interne.

1.1.e: Établir, fournir des ressources, utiliser et aider les parties prenantes locales à utiliser des mécanismes de recours, de responsabilité sociale et de responsabilité indépendante.

1.1.f: Rendre les plaintes et les enquêtes transparentes, tout en protégeant les lanceurs d'alerte.

1.1.g: Renforcer le suivi préalable et postérieur de la durabilité, et tenir compte des échecs passés dans la prise de décision future.

1.1.h: Assurer l'engagement de plusieurs parties prenantes dans le suivi, le rapportage et la vérification, mais en veillant à ne pas transférer injustement la charge aux parties prenantes non compensées ou à ne pas exacerber l'inégalité des sexes dans la responsabilité du travail non compensé.

1.1.i: Réfléchir aux moyens de recueillir en toute sécurité des données plus fiables dans des contextes où les sources officielles ne sont pas fiables (Glasius et al. 2018).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCsources>.

Des barons locaux du bois paient et/ou menacent les communautés pour qu'elles ne signalent pas leur exploitation illicite dans une forêt qui est censée être protégée en échange de la compensation carbone.

1.2 Intervention extérieure entraînant la non-permanence : La plupart des systèmes de compensation carbone reconnaissent les risques que des facteurs externes annulent les avantages environnementaux des projets. Certains, cependant, n'exigent pas d'atténuation pour les risques politiques, comme la corruption, car ils sont " hors de l'influence du développeur du projet " (Gold Standard 2017). Cela rend les projets vulnérables aux impacts de la corruption externe, comme l'accaparement des terres officiellement toléré, l'impunité pour les crimes environnementaux tels que les feux de forêt intentionnels ou la violence contre les défenseurs des droits de l'homme, et l'irruption de l'exploitation forestière et minière illégale soutenue par des intérêts puissants (Compensate 2021). Ces risques sont exacerbés si le projet comprend des ressources particulièrement précieuses, comme des espèces d'arbres rares (Klein et al. 2021).

1.2.a: S'associer et investir dans des réformes et des initiatives plus larges de bonne gouvernance, en particulier celles qui renforcent l'état de droit environnemental, l'accès à la justice et le régime foncier (voir également Knight et Berger 2021).

1.2.b: Tirer parti et soutenir le suivi communautaire et de la société civile et d'autres mesures de gouvernance forestière.

1.2.c: Exiger que les projets incluent des plans de gestion et de réduction du risque de "revirements", y compris ceux causés par la corruption.

1.2.d: Dans le cadre de la planification de l'atténuation, effectuer une analyse telle qu'une évaluation des risques de corruption pour comprendre pleinement la probabilité et le degré des menaces de corruption (Korwin 2016, UN-REDD 2014).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCslresources>.



2. Bonne gestion des finances publiques

Avec au moins 1 milliard de dollars US dans les MVC (Ecosystem Marketplace 2021b), et au moins 3 milliards de dollars US approuvés sur plus de 5 milliards de dollars US promis dans le cadre de REDD+ (Watson et Shalatek 2021), la compensation carbone est une composante majeure du système financier climatique mondial. Comme tout système financier avec autant d'acteurs effectuant autant de transactions, avec de tels montants transitant par divers arrangements institutionnels, " le marché du carbone souffre également des risques communs de corruption et de fraude " (Dobson 2015, Nest et al. 2020). Certaines améliorations apportées au système, par exemple en assurant le suivi de la propriété et la retraite des actifs basés sur le carbone, ont contribué à réduire les plus évidents de ces risques (INTERPOL 2013). Et plus récemment, de nouvelles initiatives multilatérales prometteuses telles que l'[Initiative volontaire pour l'intégrité des marchés du carbone](#) ont vu le jour. Mais " le défi de la gouvernance et de la surveillance est [encore] vaste ", produisant une " pression au décaissement " qui " peut créer de mauvaises incitations pour les donateurs, miner l'efficacité des projets et accroître la vulnérabilité à la corruption " (Ardigó 2016).

● Examples of Potential Corruption

● Potential Corruption Risks

● Potential Anti-Corruption Responses

Des fonctionnaires du ministère soumettent des demandes de remboursement pour des voyages d'inspection qu'ils n'ont jamais effectués.

Les responsables locaux chargés de verser les fonds de compensation pour une forêt appartenant à la communauté donnent la priorité aux ménages qui ont voté pour leur parti.

La compensation pour le carbone bleu, qui était censée protéger les herbiers marins des bas-fonds, est indûment réaffectée au développement d'infrastructures portuaires, ce qui accroît la pression en faveur du dragage de la baie.

L'organe de gestion du fonds local utilise certains fonds pour des achats de luxe pour eux-mêmes, comme des automobiles ou des fêtes coûteuses, et déclare la dépense comme "coûts administratifs".

2.1 Vol, capture et détournement des flux de compensation : Différents intérêts peuvent tenter d'orienter les compensations (ou les avantages compensatoires non financiers) vers des ménages ou des régions qui leur profitent (ou à leur groupe, famille ou parti politique). La sous-déclaration ou la sur-déclaration de transactions dans les comptes et l'abus d'indemnités journalières ou de frais de déplacement, le recours à des employés fantômes (UNODC 2020), ainsi que le délit d'initié et [le blanchiment](#) via [des sociétés écrans](#) sont autant de possibilités. Les transferts entre juridictions (par exemple, des administrations centrales aux administrations locales) multiplient les défis (PwC 2016, Williams et Dupuy 2019). L'attente clientéliste selon laquelle les dirigeants locaux " recevront une part " (Rodden et Wibbels 2019) peut même ne pas être considérée comme de la corruption dans tous les contextes (Burai 2020) ; au contraire, elle peut être attendue ou perçue comme le seul moyen de garantir des ressources autrement rares pour les parties prenantes (Khan et al. 2019, Marquette et Peiffer 2021). En fonction de l'ampleur du vol, les ressources peuvent alors être insuffisantes pour mettre en œuvre ou maintenir les projets environnementaux coûteux, ce qui conduit à leur effondrement (Portugal del Pino et al. 2020).

2.1.a : Établir des règles [claires](#) et [culturellement appropriées](#) pour une gestion et un [suivi transparents](#) des [comptes de fonds](#) à tous les niveaux (Dupuy 2017).

2.1.b : Explorer l'utilisation de "[cadres de fonctionnalité de la corruption](#)" et de "[reconnaissance positive](#)" des gestionnaires de fonds (et des communautés) [qui agissent](#) avec [intégrité](#), en particulier lorsque la corruption est une [norme comportementale attendue](#) (ou nécessaire).

2.1.c : Tirer parti [des partenariats](#), y compris avec [les autorités coutumières](#) le cas échéant, pour renforcer les [capacités](#) locales [culturellement appropriées à tous les stades](#) de la [gestion des finances publiques](#).

2.1.d : Envisager une collaboration avec les efforts du secteur financier pour "[dé-risquer](#)" et lutter contre le blanchiment d'argent.

2.1.e : S'ils disposent de capacités et d'une indépendance suffisantes, envisager une collaboration avec [les institutions nationales](#), [l'agence nationale de lutte contre la corruption](#) et/ou [les organisations locales de la société civile](#) qui peuvent [réaliser divers audits](#) et [suivre les dépenses publiques](#) afin d'améliorer [l'intégrité](#) de la GFP dans les organismes concernés.

2.1.f : Appuyer la [sélection des partenaires](#) institutionnels ([locaux](#)) et la [conception des fonds](#) (si possible) avec [des analyses](#) telles qu'une [évaluation des risques de corruption](#) pour [comprendre pleinement la probabilité](#) et le [degré des menaces de corruption](#) (UN-REDD 2014).

1.1.e : Établir, fournir [des ressources](#), utiliser et [aider](#) les [parties prenantes](#) locales à utiliser des mécanismes de [recours](#), de [responsabilité sociale](#) et de [responsabilité indépendante](#).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCslresources>.



3. Implication équitable et basée sur les droits des parties prenantes

En particulier pour les compensations de carbone basées sur la foresterie et l'utilisation des terres, les populations locales affectées par le projet contribuent généralement très peu aux émissions compensées par le projet. Par conséquent, l'idée d'apporter des changements (ou d'empêcher des changements) dans un endroit pour compenser des changements plus larges et globaux devrait susciter un souci de justice et d'équité. Mais il y a aussi des raisons pratiques pour garantir une consultation, un consentement, une compensation et un co-bénéfice appropriés. La pérennité de tout projet de compensation dépend en grande partie des comportements des acteurs locaux. Si ces parties prenantes sont lésées ou trompées dans, par ou hors des bénéfices du projet par des intérêts puissants, l'efficacité du projet sera gravement compromise (Lofts et al. [2021](#)).

Malheureusement, des pressions importantes s'opposent encore souvent à une participation complète et juste des parties prenantes. Les projets peuvent requérir la collaboration ou l'approbation des autorités gouvernementales qui peuvent être corrompues (Milne [2020](#)). Les communautés peuvent ne pas être d'accord avec l'échelle ou la conception d'un projet, ce qui peut être difficile à accepter pour les promoteurs du projet. Même s'ils sont d'accord, une bonne consultation et l'implication des parties prenantes prennent du temps, ce qui peut entrer en conflit avec les désirs des promoteurs du projet (Campbell [2012](#)). Une partie de ce temps requis est due à la complexité des systèmes de compensation carbone, qui offre également la possibilité aux intermédiaires et aux élites de se précipiter, de faire de fausses déclarations ou de tirer profit des processus consultatifs (Peskett et Brodnig [2011](#)). S'il y a des avantages financiers ou autres à distribuer, le gain potentiel découlant de la capture ou cooptation du processus ne fait qu'augmenter (Myers Madeira et al. [2013](#)).

Par conséquent, malgré leurs intentions positives, les programmes de compensation carbone courent des risques importants de créer des " désavantages " en exacerbant ou en créant des problèmes environnementaux et sociaux involontaires (Lin et al. [2013](#), Wittman et Caron [2009](#)). Au bénéfice de certains mais au détriment d'autres, un programme de compensation carbone peut déplacer ou cimenter les dynamiques de pouvoir, créer ou supprimer des droits, et (dé)légitimer les modes d'utilisation des ressources (par exemple, Sarmiento Barletti et Larson [2017](#)).

Toute initiative majeure de développement ou de changement d'affectation des sols serait confrontée à des défis similaires. À l'instar des initiatives les plus éthiques de ces catégories, les principaux acteurs du secteur de la compensation carbone ont [mis en place des protections](#) pour prévenir, ou du moins atténuer, ces conséquences involontaires. Toutefois, la corruption peut nuire à l'efficacité de ces protections - même lorsque celles-ci comportent des interdictions de corruption. Sans efforts intentionnels de lutte contre la corruption qui tiennent compte d'éléments tels que "les normes sociales favorables à la corruption qui sont ancrées dans la société... [certaines] mesures de protection risquent d'être au mieux partiellement efficaces contre la corruption..." (Williams et Dupuy [2019](#)).



Risques potentiels de corruption

Risques potentiels de corruption

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Les promoteurs du projet offrent des paiements supplémentaires secrets aux responsables des comités de quartier si ces derniers influencent leurs électeurs pour qu'ils soutiennent le projet.

Les dirigeants régionaux, intéressés par les futurs flux de compensation qui peuvent être détournés, sélectionnent les lieux de consultation où ils ont des partisans qui peuvent garantir le résultat de la consultation.

Les dirigeants régionaux, intéressés par les futurs flux de compensation qui peuvent être détournés, sélectionnent les lieux de consultation où ils ont des partisans qui peuvent garantir le résultat de la consultation.

3.1 Impropriété, exclusion et coercition dans la consultation et l'engagement: Du côté du projet de compensation, les consultations peuvent être corrompues en promettant intentionnellement des avantages qui ne se matérialiseront pas ; en retenant, y compris par un obscurcissement intentionnel, des informations sur les risques ou les inconvénients (Hanafin 2022) ; ou en promettant des avantages supplémentaires aux membres influents du groupe en échange de leur soutien. Au sein de la consultation, les élites qui soutiennent le projet peuvent encourager de manière inappropriée (par exemple, payer) d'autres personnes pour leur soutien, menacer ou intimider les gens pour qu'ils soutiennent le projet, ou transmettre un degré de consentement aux gestionnaires du projet qui n'existe pas réellement.

Les décisions concernant les personnes à inviter et à inclure dans les processus d'engagement reproduiront probablement les normes et les dynamiques existantes (Franco 2014). Si un certain groupe est normalement exclu ou marginalisé dans un contexte, les décideurs peuvent choisir de l'exclure des processus d'engagement de compensation, ou peuvent inclure ce groupe en tant que cible mûre pour l'extorsion, puisqu'il peut avoir moins de pouvoir de recours (Bullock et Jenkins 2020). Bien entendu, l'exclusion n'exige pas de normes sociales de marginalisation ; les décideurs peuvent également chercher à exclure tout groupe qui serait en désaccord ou qui contesterait leurs préférences, ou à surreprésenter les groupes qui seront susceptibles d'être d'accord avec eux (TI Australie 2020).

3.a: Investir tout le temps et les ressources nécessaires pour garantir et respecter un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) significatif et adapté au contexte tout au long de chaque projet.

3.b: Évaluer et comprendre le contexte local dès le début du projet, en particulier les différences de pouvoir au niveau local et les obstacles à la participation des différents groupes.

3.1.a: Vérifier que toutes les composantes du CLPE sont respectées, en particulier si des tiers ou des partenaires externes ont mené le processus du CLPE (Nguyen et al. 2010).

3.1.b: Envisager une gestion adaptative collaborative et des approches de renforcement des communautés qui augmentent la confiance sociale et le dialogue et donnent du pouvoir aux groupes marginalisés (Pretty et Smith 2004).

3.1.c: Tirer les consultations " vers le haut de l'échelle de la participation " en intégrant les mécanismes de participation, de consultation et d'engagement des meilleures pratiques en mettant l'accent sur l'équité et l'inclusion (Duffield et Ozinga 2014; Pascual et al. 2014, Hinson et al. 2022).

3.1.d: S'assurer que toutes les décisions prises par un groupe restreint sont partagées avec l'ensemble de la communauté concernée, et solliciter leur " permis social d'exploitation ".

3.1.e: Envisager de faire appel aux médias en tant que partenaires responsables, d'une manière inclusive qui informe tous les groupes, améliore l'intégrité de l'information et n'exacerbe pas les asymétries d'information.

1.1.e: Etablir, fournir des ressources, utiliser et aider les parties prenantes locales à utiliser des mécanismes de recours, de responsabilité sociale et de responsabilité indépendante.

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCSLresources>.

○ **Exemples of Potential Corruption**

○ **Potential Corruption Risks**

○ **Potential Anti-Corruption Responses**

Les communautés locales se voient promettre que leurs droits de pêche ne seront pas affectés par un accord de compensation pour le carbone bleu. Mais une fois que le projet est créé, les détenteurs de fonctions commencent à extorquer des droits d'accès aux pêcheurs.

La responsabilité de la surveillance d'une forêt mise en jachère en échange d'une compensation est transférée à des gardes forestiers employés par l'État. Ces gardes forestiers sont menacés et soumis à la pression de leurs supérieurs (payés) pour qu'ils "détournent le regard" afin que l'extraction illicite puisse avoir lieu.

Des fonctionnaires ayant des liens avec les plantations d'huile de palme ont voulu convertir des forêts communautaires en propriétés privées. Ils se servent d'un projet de compensation carbone pour acquérir des droits sur les terres, puis détournent le regard lorsque celles-ci sont déboisées.

3.2 Saper les droits et favoriser l'extorsion, la captation par les élites et l'extraction illicite: Si les projets impliquent des co-bénéfices concrets, comme des activités de développement ou des transferts financiers, il existe un risque évident que les élites ou les intermédiaires capturent une quantité disproportionnée de ces bénéfices et/ou transmettent une quantité disproportionnée des coûts associés (par exemple, Dupuy 2017; Roe et al. 2021). Mais en outre, toute initiative qui implique des restrictions à l'utilisation des ressources, et qui concentre le pouvoir pour faire appliquer ces restrictions, peut créer une opportunité de corruption et d'abus (Herr et al. 2019, Khatun et al. 2015; Soliev et al. 2021).

De nombreux projets requièrent un partenariat avec les autorités publiques ou des intérêts commerciaux. Ces projets risquent de contribuer à "l'accapement vert" et à "l'extraction verte" si les droits, y compris les droits sur le carbone, n'existent pas en loi ou ne sont pas protégés dans la pratique (Fairhead et al. 2012, Le Billon 2021). Sans ces protections, le partenariat peut renforcer la capacité des acteurs malveillants à réprimer, contrôler et exploiter les électeurs et les communautés dans la poursuite de leurs objectifs d'acquisition (par exemple, Milne 2020, Pérez-Cirera et al. 2021).

En particulier, les terres dont les régimes fonciers sont complexes ou non standard, comme les droits de propriété traditionnels et communautaires, peuvent ne pas correspondre aux incitations ou aux processus d'un projet particulier. Cela peut conduire à la fois à l'exclusion des opportunités et à l'augmentation des possibilités d'accapement des terres par d'autres (Denier et al. 2014, Gianella et Cárdenas à paraître, Milne et al. 2019, Milne 2020, Vhugen et al. 2012). La concentration du pouvoir peut également réduire simultanément la capacité des gardiens, des gardes forestiers ou des surveillants traditionnels à prévenir ou à signaler ces violations (Milne et al. 2019, Milne 2020, Williams et Dupuy 2019).

3.a: Investir tout le temps et les ressources nécessaires pour garantir un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) significatif et adapté au contexte tout au long de chaque projet.

3.b: Évaluer et comprendre le contexte local dès le début du projet, en particulier les différences de pouvoir au niveau local et les éventuels obstacles à la participation de différents groupes.

3.2.a: Veiller à ce que tout pouvoir ou discrétion sur l'accès créé par le projet comprenne le plus haut degré de lutte contre la corruption et de protections sociales, et vérifier que ces protections soient systématiquement respectées.

3.2.b: Évaluer si le régime foncier, les droits sur le carbone, la capacité de gestion communautaire et la gouvernance existants sont suffisants et justes, et s'efforcer de les améliorer si nécessaire (voir également les outils de la présente annexe, CIEL 2021, Knight 2021, RRI 2021, Silverman 2015 et UN-REDD 2021).

3.2.c: Analyser et concevoir de manière exhaustive les impacts probables du projet sur les éléments sociaux tels que la cohésion, l'équité, le pouvoir et la confiance (voir également Nayak 2021).

3.2.d: Choisir un système de partage des bénéfices en fonction des normes et des conditions préalables au succès qui existent (ou non).

3.2.e: Insister sur les pactes d'intégrité et/ou d'autres mesures pour former des "courtiers honnêtes" de tout intermédiaire (Kronenburg et Hubacek 2016).

1.1.e: Établir, fournir des ressources, utiliser et aider les parties prenantes locales à utiliser les mécanismes de recours en cas de réclamation, la responsabilité sociale, les mécanismes de responsabilité indépendants et les procédures d'alerte.

1.1.h: Assurer l'engagement de plusieurs parties prenantes dans le suivi, le rappoportage et la vérification, mais en veillant à ne pas transférer injustement la charge aux parties prenantes non compensées ou à ne pas exacerber l'inégalité des sexes dans la responsabilité du travail non compensé.

2.1.a: Établir des règles claires et culturellement appropriées pour une gestion et un suivi transparents des comptes de fonds à tous les niveaux (Dupuy 2017).

2.1.f: Appuyer la sélection des partenaires institutionnels (locaux) et la conception des fonds (si possible) avec des analyses telles qu'une évaluation des risques de corruption pour comprendre pleinement la probabilité et le degré des menaces de corruption (UN-REDD 2014).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCSResources>.

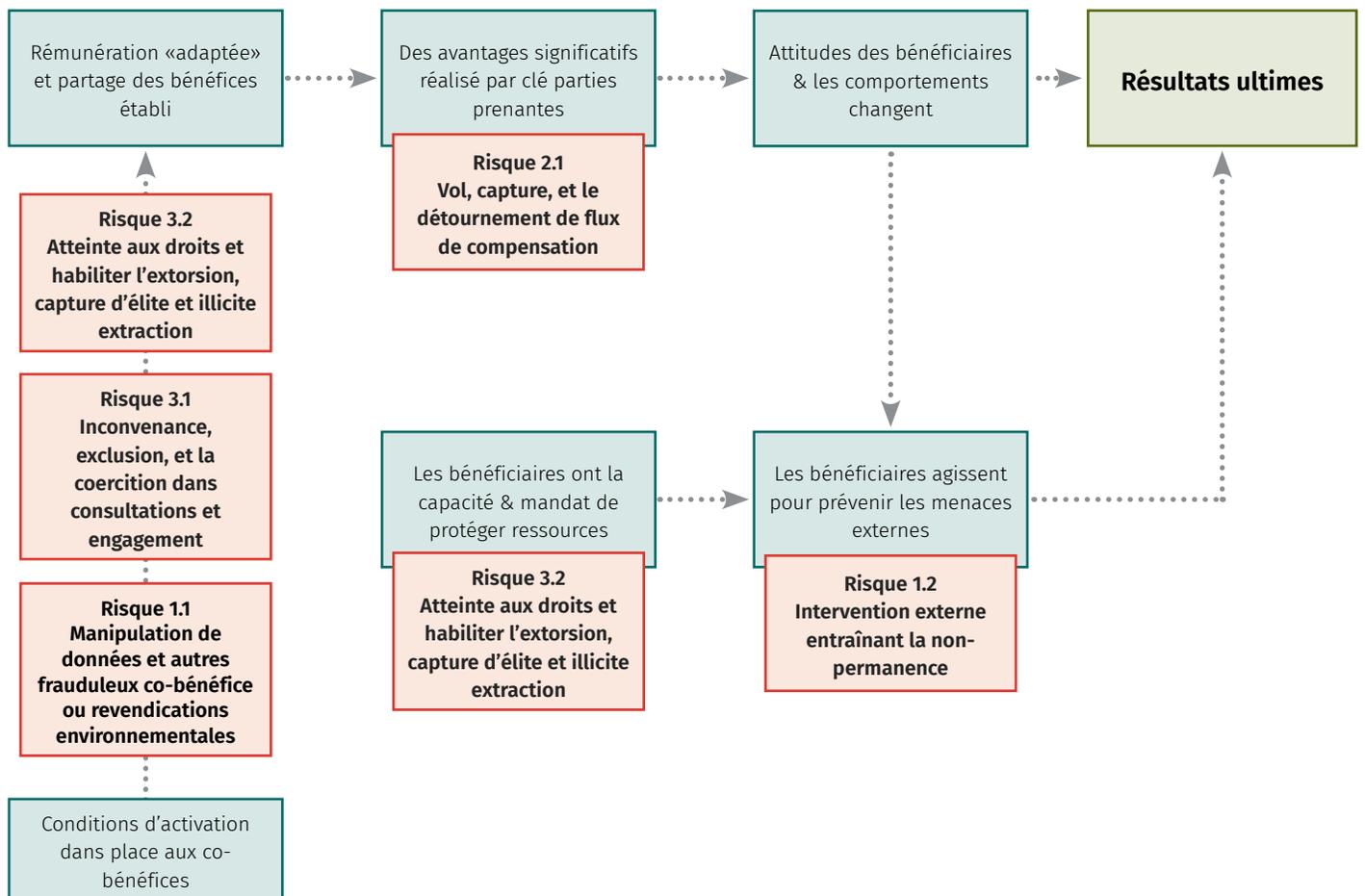
Annexe sur la compensation carbone: Chaînes de résultats modèles MIRADI

Dans le graphique ci-dessous, les risques de corruption discutés ci-dessus sont mis en correspondance avec la chaîne de résultats générique des entreprises associées et des moyens de subsistance alternatifs de la [Bibliothèque des actions et mesures de conservation](#). Une chaîne de résultats plus avancée est disponible [ici](#) et via [Miradi Share](#) qui illustre où chacune des réponses anti-corruption peut être intégrée dans une initiative typique de co- bénéfices de compensation carbone.

Co-bénéfices de la compensation carbone

Adapté de: 5.1 Linked Enterprises & Alternative Livelihoods High-Level Generic TOC v April 2020 (Miradi Share)

Les cases rouges indiquent les risques de corruption qui pourraient émerger à ce stade. Ils peuvent saper les facteurs favorables nécessaires et provoquer le lien entre un résultat intermédiaire et l'autre à décomposer (indiqué par les liens rouges en pointillés pour l'incertitude).



MODULE TROIS

Partage des bénéfices des zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces: Risques de corruption et réponses

Les zones protégées (ZP) et les autres mesures de conservation efficaces (OECM), ces dernières par intention et par conception, peuvent prendre des myriades de formes. Ces lignes directrices sont destinées à s'appliquer à toute zone géographique désignée sur terre ou en mer qui:

- » Est régie par des règles formelles ou informelles;
- » A pour objectif principal ou résultat important la conservation; et
- » Partage les avantages avec les parties prenantes ou les communautés impliquées ou touchées par la conservation de la zone (Alves-Pinto et al. [2021](#); Morgera et Tsioumani [2010](#)).

Cette définition large vise à inclure tous les types d'avantages, qu'ils soient tangibles ou intangibles, financiers ou non monétaires.* De même, ces lignes directrices devraient être pertinentes pour de nombreux types d'accords de gouvernance, du gouvernement à la propriété privée, de la copropriété et de la cogestion aux entreprises communautaires de conservation (ECC).

Les termes ZP et OECM sont utilisés de manière interchangeable, et sont souvent abrégés dans ce document en "zones".

Les ZP et les OECM sont fondamentales pour la biodiversité. Souvent abrégé en "30x30", le troisième objectif du projet du Cadre mondial pour la biodiversité prévoit qu'au moins 30 % des paysages terrestres et marins soient conservés par le biais de ZP ou d'OECM. Dans le même temps, le cadre reconnaît également l'importance de l'utilisation durable des ressources et du partage des avantages de la conservation. La cible 9 est la suivante : "Assurer des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier pour les plus vulnérables, grâce à la gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et à la protection de l'utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales".

30x30 et l'utilisation durable et le partage des bénéfices *devraient* se renforcer mutuellement (WWF [2021a](#)). Mais divers facteurs peuvent miner l'un ou l'autre ou convertir leur dépendance mutuellement bénéfique en une concurrence d'exclusion mutuelle. La corruption est l'un de ces facteurs.



Les avantages de la conservation (ou de la "désertion" et de la tentative d'appropriation privée d'un bien public) peuvent inciter à la corruption.



Les règles formelles ou informelles nécessaires à la conservation, ainsi que la discrétion et le pouvoir nécessaires pour les faire respecter, créent la possibilité d'agir de manière corrompue.



Et diverses dynamiques, allant des schémas historiques d'exclusion et de méfiance au potentiel de reproduction de ces schémas par les initiatives de partage des bénéfices pour les ZP et OECM, peuvent rationaliser cette action corrompue.

Pour des raisons de facilité de gestion, ce module se concentre sur les deux composantes de haut niveau qui sont probablement pertinentes pour toute initiative de ZP ou d'OECM : la gouvernance et la gestion de la zone; et la gestion et le partage des avantages, des impacts et des coûts résultant de cette zone. Chaque élément comporte une définition, des risques de corruption possibles accompagnés d'exemples et des réponses anti-corruption qui peuvent être envisagées pour réduire ces risques.

* Notez que si l'accès à une zone (pour des raisons économiques, sociales ou culturelles) est considéré comme un avantage, ces lignes directrices ne s'appliquent pas à la jouissance plus large des services écosystémiques qu'une ZP/OECM peut fournir (Snyman et Bricker [2019](#)). Le module sur le paiement des services écosystémiques de ce guide couvre ce sujet.

RECURSOS CLAVE DE LAS PA / OECM:

- » Les lignes directrices relatives aux partenariats et aux concessions touristiques pour les zones protégées de Spenceley et al. (2017).
- » Le guide de l’UICN pour la gouvernance des zones protégées (Borrini-Feyerabend et al. 2013) et les recommandations sur la participation et l’engagement dans la gestion des ZP / OECM dans Dovers et al. (2015).
- » Les référentiels et les leçons sur l’atténuation holistique des conflits homme-vie sauvage (HWC) dans Gross et al. (2021) et sur l’assurance et la compensation dans Leslie et al. (2019) et Wilson-Holt et Steele (2019).
- » Les outils, les orientations décisionnelles, les manuels de méthodes et les suppléments pour l’évaluation des impacts sociaux, de la gouvernance et de l’équité dans les zones conservées dans Booker (n.d.), Franks et al. (2018), Franks and Pinto (2020), et Franks and Small (2021).
- » La boîte à outils de l’ICCA pour soutenir la conservation par les peuples autochtones et les communautés locales (Corrigan et Hay-Edie 2013).
- » Ces [aperçus du TNRC](#) sur les risques de corruption dans les secteurs du bois, de la pêche et de la vie sauvage.
- » Les “[choses à FAIRE et à NE PAS FAIRE](#)” du Consortium ICCA, que les personnes qui envisagent de mettre en œuvre l’une des réponses potentielles de ce module devraient suivre de près.





Gouvernance et gestion par zone

Pour être efficace, toute mesure de conservation par zone requiert un certain niveau de restriction. L'accès peut être restreint à certains groupes ou à certains moments, la récolte peut être limitée à certaines espèces ou à certaines quantités, ou des activités particulières sur les exploitations peuvent être interdites ou requises. "En conséquence, la gestion des OECM devrait inclure des "moyens efficaces" de contrôle des activités susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité, que ce soit par des mesures juridiques ou d'autres moyens efficaces (tels que les lois coutumières ou des accords impératifs avec les propriétaires fonciers)" (Marnewick et al. 2020).

Ces restrictions créent, et à bien des égards sont simplement, du pouvoir ; le pouvoir de concevoir des restrictions, le discernement pour les interpréter, et l'autorité pour les faire appliquer. Comme il faut confier ce pouvoir à quelqu'un, il y a une possibilité de corruption (Tacconi et Williams 2020).

Exemples de corruption potentielle

Des fonctionnaires imposent l'achat d'un terrain, malgré l'opposition des résidents locaux, dans le but déclaré de créer une réserve naturelle. À la dernière minute, ils "découvrent" que la terre n'est pas aussi biodiversifiée qu'ils le prétendaient et vendent les droits à un promoteur, comme cela était prévu depuis le début.

Risques potentiels de corruption

On promet aux communautés de la région que leurs droits de récolte de camomille et autres ne seront pas affectés par la création d'une nouvelle OECM. Mais une fois le projet créé, les détenteurs de fonctions commencent à extorquer l'accès aux exploitants (Adapté de Herr et al. 2019 et Outhwaite 2020).

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

1.1 Grande corruption, accaparement des terres et atteinte aux droits: Les bénéfices générés par les ZP et les OECM, ou les ressources destinées à les créer ou à les maintenir, "peuvent être détournés pour enrichir des individus bien connectés, assurer la réélection du parti politique au pouvoir, ou permettre aux agences gouvernementales de financer d'autres activités que la gestion de la vie sauvage..." (Packer et Polasky 2018). Les zones peuvent être classées (ou déclassées) pour des avantages politiques ou privés, plutôt que pour la conservation, et aux dépens des communautés locales et des détenteurs de droits (Beevers 2015, Noe et al. 2017). Une fois qu'une ZP/OECM est établie, les individus et les agences corrompus peuvent être attirés par les ressources qu'elle génère comme source de bénéfice personnel, de pouvoir ou de levier (Gardner et al. 2018, Packer et Polasky 2018).

Les projets risquent également de contribuer à "l'accaparement de l'espace vert" s'ils sont situés là où les droits, en particulier les droits de tenure et de consentement, n'existent pas en loi ou ne sont pas protégés dans la pratique (Fairhead et al. 2012). Sans ces protections, "la contribution d'un programme de partage des bénéfices au développement socio-économique des communautés locales peut être circonscrite par... des interventions mal dirigées par des acteurs étatiques... des actions douteuses de sociétés multinationales, et... des processus de gouvernance opaques avec une responsabilité limitée" (Hill et al. 2016).

En outre, les terres dont les régimes fonciers sont complexes ou non standard, comme les droits de propriété traditionnels et communautaires, peuvent ne pas correspondre aux processus d'un projet particulier. Cela peut conduire à la fois à l'exclusion des opportunités et à une augmentation des possibilités d'accaparement des terres par d'autres (Gianella et Cárdenas à venir, Milne 2020, Robinson et al. 2018). La concentration du pouvoir peut aussi réduire simultanément la capacité des gardiens traditionnels, des gardes forestiers ou des surveillants à prévenir ou à signaler ces violations (Milne 2020, Williams et Dupuy 2019).

1.1.a: Investir tout le temps et les ressources nécessaires pour garantir un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) significatif et adapté au contexte tout au long de chaque projet.

1.a: Garantir un engagement communautaire et participatif suffisant dans la co-conception, l'évaluation, le suivi, le rapportage et la vérification, mais en veillant à ne pas transférer injustement la charge aux parties prenantes non compensées ou à ne pas exacerber l'inégalité des sexes dans la responsabilité du travail non compensé.

1.b: S'appuyer sur les "organisations et structures communautaires existantes" tout en empêchant l'accaparement par les élites grâce au renforcement de la communauté, au suivi, aux protocoles communautaires, à l'analyse du pouvoir et à d'autres approches.

1.c: Établir, fournir des ressources, utiliser et aider les parties prenantes à utiliser des mécanismes de réparation des griefs, de reddition de comptes indépendante, de responsabilité sociale et de dénonciation.

1.d: Inclure des mesures pour accroître la transparence, améliorer la reddition de comptes et réduire le pouvoir discrétionnaire dans l'accès et la gestion de la zone par le biais, le cas échéant, de "cadres de fonctionnalité de la corruption" et de "reconnaissance positive" des gestionnaires de la zone (et des communautés) qui agissent avec intégrité, en particulier lorsque la corruption est une norme comportementale attendue (ou nécessaire).

1.e: S'assurer que tout pouvoir ou discrétion sur l'accès créé par le projet inclut le plus haut degré de garanties sociales et anti-corruption basées sur les droits, et vérifier que ces garanties sont systématiquement suivies.

1.f Évaluer si le droit foncier, la capacité de gestion communautaire et la gouvernance existants sont suffisants et équitables, et travailler pour les améliorer, avec les parties prenantes locales, si saire.

1.g: Étayer la sélection des partenaires institutionnels locaux par des analyses, telles qu'une évaluation des risques de corruption, afin de comprendre pleinement la probabilité et le degré des menaces de corruption, et répartir les responsabilités entre les partenaires institutionnels de manière à équilibrer la concurrence et l'efficacité.

1.1.b: Mettre en œuvre la méthodologie la plus appropriée pour évaluer de manière participative et, si possible, améliorer les impacts sociaux, la cohésion, la gouvernance, l'application et l'équité des initiatives de partage des bénéfices et des régimes de gouvernance des ZP/OECM.

1.1.c: Concevoir des plans de gestion holistiques et intégrés des zones protégées et des accords de partage des avantages d'une manière significative, participative, représentative, équitable et inclusive (voir également Borrini-Feyerabend et al. 2013, CANARI 2011, Omoding et al. 2020).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCSResources>.

○ Exemples de corruption potentielle

○ Risques potentiels de corruption

○ Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Le nouveau ministre de l'environnement a des liens cachés avec des organisations impliquées dans le commerce illégal d'espèces sauvages. Le ministre commence à faire pression pour un plus grand contrôle de l'État sur les parcs non gouvernementaux, afin qu'il puisse permettre à ses alliés secrets de braconner.

Un puissant éleveur local veut contrôler les terres occupées par une ECC productrice de miel. L'éleveur menace les membres de la ECC et détruit leurs ruches, mais la police locale refuse d'enquêter car l'éleveur la paie.

1.2 Liens avec l'extraction illégale de ressources et l'application de la loi: Les personnes dotées d'un pouvoir sur l'accès à une zone peuvent abuser de ce pouvoir et solliciter des paiements illicites (ou accepter de tels paiements proposés par de puissants intérêts privés). Ces paiements peuvent être à petite échelle, comme pour des quotas d'utilisation ou de chasse plus élevés, mais peuvent aussi être en échange d'une autorisation d'extraction illégale à plus grande échelle (Beevers 2015, WWF et TRAFFIC 2015). Dans le même temps, plutôt que "d'être corrompus", les acteurs par ailleurs bien intentionnés subissent souvent des pressions de la part de leurs supérieurs ou de leur communauté pour "fermer les yeux". Cela peut être attendu ou perçu comme le seul moyen d'obtenir des ressources autrement rares pour les parties prenantes (Khan et al. 2019, Marquette et Peiffer 2021, Williams et Dupuy 2019). En un sens, certains acteurs de première ligne comme les gardes forestiers peuvent être à la fois auteurs et victimes de la corruption (Belecky et al. 2021), surtout lorsque les braconniers contre lesquels ils sont censés se défendre sont liés à de puissants syndicats du crime organisé (TNRC 2020). Les ECC peuvent trouver peu de soutien externe pour affronter ces intérêts extérieurs, et faire face à des menaces de violence s'ils refusent les pots-de-vin qui leur sont proposés (García-Jiménez et Vargas-Rodriguez 2021). L'impunité et la corruption du système juridique exacerberont ces risques. Les lois et les règles peuvent être appliquées de manière sélective (par exemple, uniquement contre les opposants politiques ou les minorités ethniques), et les enquêtes et les poursuites peuvent être bloquées en raison de pots-de-vin ou d'extorsion (Outhwaite et al. à paraître, Estrada et al. 2020).

1.a: Garantir un engagement communautaire et participatif suffisant dans la co-conception, l'évaluation, le suivi, le rapportage et la vérification, mais en veillant à ne pas transférer injustement la charge aux parties prenantes non compensées ou à ne pas exacerber l'inégalité des sexes dans la responsabilité du travail non compensé.

1.b: S'appuyer sur les "organisations et structures communautaires existantes" tout en empêchant l'accaparement par les élites grâce au renforcement de la communauté, au suivi, aux protocoles communautaires, à l'analyse du pouvoir et à d'autres approches.

1.c: Établir, fournir des ressources, utiliser et aider les parties prenantes à utiliser des mécanismes de réparation des griefs, de reddition de comptes indépendante, de responsabilité sociale et de dénonciation.

1.d: Inclure des mesures pour accroître la transparence, améliorer la reddition de comptes et réduire le pouvoir discrétionnaire dans l'accès et la gestion de la zone par le biais, le cas échéant, de "cadres de fonctionnalité de la corruption" et de "reconnaissance positive" des gestionnaires de la zone (et des communautés) qui agissent avec intégrité, en particulier lorsque la corruption est une norme comportementale attendue (ou nécessaire).

1.e: S'assurer que tout pouvoir ou discrétion sur l'accès créé par le projet inclut le plus haut degré de garanties sociales et anti-corruption basées sur les droits, et vérifier que ces garanties sont systématiquement suivies.

1.f: Évaluer si le droit foncier, la capacité de gestion communautaire et la gouvernance existants sont suffisants et équitables, et travailler pour les améliorer, avec les parties prenantes locales, si saire.

1.g: Étayer la sélection des partenaires institutionnels locaux par des analyses, telles qu'une évaluation des risques de corruption, afin de comprendre pleinement la probabilité et le degré des menaces de corruption, et répartir les responsabilités entre les partenaires institutionnels de manière à équilibrer la concurrence et l'efficacité.

1.2.a: Comprendre les facteurs systémiques de la corruption et des comportements négatifs en première ligne, et utiliser cette compréhension pour envisager des pactes d'intégrité et d'autres mesures visant à réduire les comportements négatifs (Nayak 2021).

1.2.b: Réduire l'impunité en mettant en œuvre, en soutenant et en plaçant pour des réformes juridiques et des protections pour les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

1.2.c: Envisager des moyens novateurs de vérifier les animaux et d'encourager leur protection, comme le paiement d'une prime d'observation pour les photographies soumises, tout en s'assurant que les communautés sont impliquées de sorte que tout outil technologique pour la conservation soit utilisé de manière éthique et ne puisse faire l'objet d'abus.

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCslresources>.



Partage des bénéfices et gestion des coûts et impacts

Le partage des bénéfices est un élément clé de la gouvernance équitable des ZP et OECM (Zafra-Calvo et al. 2017). Des mécanismes doivent “être mis en place pour évaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques et socioculturels découlant de l'établissement et de la gestion des zones protégées, et pour les partager équitablement, en particulier avec les populations autochtones et les communautés locales” (Borrini-Feyerabend et al. 2013) Ces coûts, avantages et impacts peuvent être très importants, inégalement répartis et compliqués à contrôler et à comprendre. Cette taille et cette complexité créent une incitation et une opportunité pour la corruption. Cela est particulièrement susceptible d'être vrai dans des contextes où essayer de capter une quantité disproportionnée d'avantages ou d'imposer des coûts à d'autres sont des comportements acceptés ou attendus, ou lorsque les comportements corrompus sont une nécessité fonctionnelle au sein du système (Khan et al. 2019, Marquette et Peiffer 2021).

Exemples de corruption potentielle

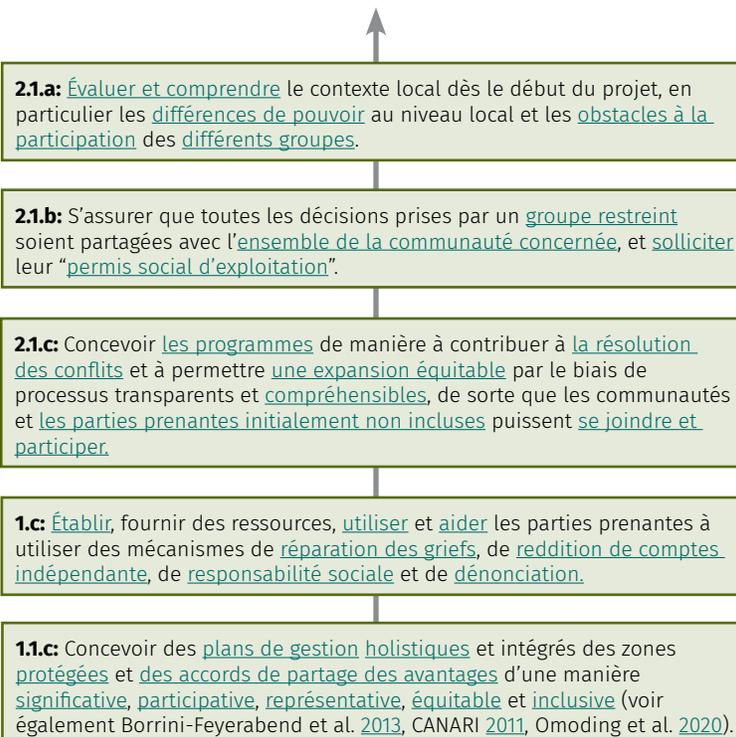
Une nouvelle initiative de protection des tortues apporte des ressources importantes aux communautés qui y participent. Mais les fonctionnaires en charge de l'initiative n'approuvent que les demandes des communautés qui partagent leur affiliation tribale.

Risques potentiels de corruption

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Les résidents autour de leur communauté de conservation dénoncent les braconniers, malgré les risques qu'ils encourent. Mais les preuves à charge disparaissent toujours, en raison de la corruption du système judiciaire local, et les habitants perdent confiance dans le projet.

2.1 Exclusion et opacité dans le partage des avantages: Si le système de partage des avantages n'est pas clair, il facilite à la fois la corruption et les perceptions de la corruption. En d'autres termes, les acteurs corrompus pourront plus facilement faire bénéficier certains groupes plutôt qu'à d'autres, mais le ressentiment et la jalousie entre les communautés peuvent naître simplement de la perception que d'autres en profitent plus qu'eux (Krause et al. 2013; Levine 2007). Les non-bénéficiaires peuvent même réagir violemment, en tuant des espèces protégées pour saper l'ensemble de l'initiative de conservation (Borrell 2010). Les communautés participantes peuvent elles-mêmes se retourner contre l'initiative si leurs préoccupations concernant les impacts ou leurs plaintes concernant les violations ne sont pas prises en compte par les responsables (Dawson et al. 2021). Ces plaintes peuvent être ignorées si les auteurs corrompent les organismes qui sont censés réagir (Rosenbaum 2005).



Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCSLresources>.

Exemples de corruption potentielle

Les camionneurs qui transportent le bois d'un programme de foresterie communautaire vers la ville portuaire acceptent également des pots-de-vin pour faire sortir clandestinement de la région les troncs abattus illégalement. Lorsqu'ils sont pris, ils rejettent la faute sur les communautés, qui sont plus susceptibles d'être punies parce qu'elles appartiennent à un groupe historiquement marginalisé.

Risques potentiels de corruption

Des opérateurs d'hébergement s'entendent avec des tour-opérateurs pour sous-déclarer le nombre de visiteurs qu'ils reçoivent chaque mois. Ils sont en mesure de transférer des montants plus faibles au mécanisme local de partage des bénéfices, et de garder le surplus pour eux-mêmes (Mbeche et Gargule [2022](#)).

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Une ECC reçoit un prix bien inférieur à la valeur du marché pour ses bijoux en coquillages, en raison de distributeurs qui déforment les prix en vigueur et de fonctionnaires corrompus qui "confisquent" les bijoux pour eux-mêmes en abusant des pouvoirs de lutte contre le braconnage.

2.2 Vol, captation et détournement des bénéfices: Différents intérêts peuvent tenter d'orienter les fonds, tels que ceux provenant des droits d'entrée dans les parcs, à leur profit (ou celui de leur groupe, famille ou parti politique). Les fonctionnaires pourraient sous-déclarer les visiteurs et empocher l'argent supplémentaire. Les ECC, et en fait tous les cogestionnaires ou constituants d'une zone, sont constamment tentés de "faire défaut" et de tricher aux règles qu'ils acceptent (Lamers et al. [2014](#)).

Les décideurs peuvent également préférer passer des contrats avec des prestataires de services, des équipements et même des stocks d'animaux en se basant sur des affinités ou des pots-de-vin, plutôt que sur la concurrence ou les performances (Bukuluki [n.d.](#)). Les intermédiaires qui relient les ECC au marché plus large ont un pouvoir important, dont ils peuvent abuser (EIA [2019](#); Murphy et Lawhon [2010](#); Timoshyna et Drinkwater [2021](#)).

Une telle corruption peut devenir une norme. Il peut y avoir une attente clientéliste que les dirigeants locaux " reçoivent une part " (Rodden et Wibbels [2019](#)), ce qui peut même ne pas être considéré comme de la corruption dans tous les contextes (Burai [2020](#)). Les familles et les communautés des fonctionnaires peuvent en venir à s'attendre à ce qu'ils contournent les règles de partage des avantages ou détournent les ressources de l'intérêt public ou environnemental plus large (Bukuluki [n.d.](#), Mugenyi et al. [2015](#)), surtout si cela est considéré comme le seul moyen de garantir des ressources autrement rares aux parties prenantes (Khan et al. [2019](#), Marquette et Peiffer [2021](#)).

1.1.c: Concevoir des [plans de gestion holistiques](#) et intégrés des zones [protégées](#) et [des accords de partage des avantages](#) d'une manière [significative](#), [participative](#), [représentative](#), [équitable](#) et [inclusive](#) (voir également Borrini-Feyerabend et al. [2013](#), CANARI [2011](#), Omoding et al. [2020](#)).

1.a: [Garantir](#) un [engagement communautaire](#) et participatif suffisant dans la co-conception, l'[évaluation](#), le [suivi](#), le rapportage et la [vérification](#), mais en veillant à [ne pas transférer injustement la charge](#) aux [parties prenantes non compensées](#) ou à ne pas exacerber l'[inégalité des sexes dans la responsabilité du travail non compensé](#).

1.c: [Établir](#), fournir des ressources, [utiliser](#) et [aider](#) les parties prenantes à utiliser des mécanismes de [réparation des griefs](#), de [reddition de comptes indépendante](#), de [responsabilité sociale](#) et de [dénonciation](#).

2.2.a: Envisager des [pactes d'intégrité](#), des [pratiques d'ouverture des marchés publics](#), des [enchères de concessions](#) de services et d'[autres mesures](#) pour encourager l'intégrité et [la transparence](#).

2.2.b: Explorer l'utilisation de "[cadres de fonctionnalité de la corruption](#)" et de "[reconnaissance positive](#)" des gestionnaires de fonds (et des communautés) [qui agissent avec intégrité](#), en particulier lorsque la corruption est une [norme comportementale attendue](#) (ou nécessaire).

2.2.c: Tirer parti [des partenariats](#), y compris avec [les autorités coutumières](#) le cas échéant, pour [renforcer les capacités](#) locales culturellement [appropriées](#) à toutes les [étapes](#) de la [gestion des finances publiques](#).

2.2.d: Envisager une collaboration avec l'[agence anti-corruption](#) du pays (si elle dispose de capacités et d'une indépendance suffisantes) ainsi qu'avec les organisations de surveillance locales de la société civile qui peuvent [réaliser divers audits](#) pour améliorer l'[intégrité](#) de la GFP dans les organismes concernés.

2.2.e: S'assurer que les comptes de partage des bénéfices, les [ECC](#) (voir aussi [Nature Pays](#)), les [accords](#) et les [contrats des opérateurs touristiques](#) équilibrent le [pouvoir de manière juste et efficace](#) et incluent des [exigences de transparence](#), des moyens d'[assurer la conformité](#) et des [mécanismes de reddition de comptes](#).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCslresources>.

Exemples de corruption potentielle

Les inspecteurs du fonds de remboursement des dommages causés par la vie sauvage exigent des pots-de-vin en échange de la confirmation de l'éligibilité à l'aide.

Risques potentiels de corruption

Des fonctionnaires sollicitent des pots-de-vin pour approuver indûment la vente et le développement de terrains censés servir de tampon entre les populations et une zone de vie sauvage, ce qui augmente le risque de HWC.

Réponses potentielles à la lutte contre la corruption

Les hauts fonctionnaires du gouvernement détournent régulièrement les fonds des projets publics, et les fonctionnaires de rang inférieur sollicitent des pots-de-vin parce qu'ils s'attendent eux aussi à bénéficier de la corruption systémique. La première épuise les ressources de remboursement du HWC et la seconde ralentit le traitement et le paiement des demandes.

2.3 Corruption et HWC (Conflit Homme-Vie sauvage): Un des " coûts " fréquents d'une ZP ou d'une OECM sera l'impact sur les communautés environnantes des animaux vivants dans la ZP ou l'OECM. Ces communautés supportent les coûts mais peuvent ou non en partager les bénéfices (par exemple, Snyman et Bricker 2019). Il se peut que des intérêts puissants aient délibérément conçu le système de cette manière, ou qu'il s'agisse d'un effet secondaire de la corruption à un niveau plus élevé dans des politiques telles que l'aménagement du territoire national.

Le HWC peut se croiser avec la criminalité liée aux espèces sauvages. Les processus d'adjudication peuvent être corrompus, afin d'utiliser des revendications d'autodéfense pour couvrir le braconnage (Gross et al. 2021). Les braconniers peuvent faire pression sur les communautés (auxquelles ils peuvent appartenir) pour qu'elles collaborent (Wilkie et al. 2016), ou les communautés elles-mêmes peuvent souhaiter le faire si les autorités locales ignorent les besoins de la communauté ou si elles voient que d'autres continuent à profiter de la criminalité liée à la vie sauvage alors qu'elles ne bénéficient guère de la protection de celle-ci. Si les communautés voient que les braconniers échappent régulièrement à l'obligation de rendre des comptes en raison de la corruption du système juridique, elles seront peu enclines à prendre le risque de s'opposer au braconnage (Dawson et al. 2021, Outhwaite et al. à paraître, Estrada et al. 2020).

Si les programmes de compensation ne sont pas clairs, injustes, opaques ou complexes, les communautés peuvent "perdre la foi" en eux et recourir à l'abattage rétributif (Dawson et al. 2021). Et même les programmes bien intentionnés visant à indemniser les personnes touchées peuvent être corrompus. Il peut y avoir une grande corruption dans la bureaucratie générale du gouvernement ou dans la gestion spécifique du fond compensatoire (ou du cheptel ou autre forme de compensation). Les propriétaires peuvent être tentés de frauder le programme ou de laisser délibérément leur propriété non protégée afin de pouvoir bénéficier des avantages (Wilson-Holt et Steele 2019).

2.3.a: Concevoir [des plans de gestion holistiques](#), " [SÛRS](#) " et intégrés des zones [protégées](#) et des [programmes de gestion de HWC](#) d'une manière [significative, participative, représentative, équitable](#) et inclusive (voir également Borrini-Feyerabend et al. 2013, CANARI 2011, Hoare 2012, Omoding et al. 2020, Snyman et Bricker 2019).

2.3.b: Envisager des [pactes d'intégrité](#), des [conditions d'éligibilité](#) transparentes, des clauses [associant les paiements à la prévention des dommages](#), à la [responsabilité sociale](#) et à l'appropriation par la communauté, des contrôles et vérifications de suivi, et [d'autres mesures](#) visant à [réduire les risques](#) de fraude, d'aléa moral et de [comportements négatifs](#).

2.3.c: Explorer l'utilisation de "[cadres de fonctionnalité de la corruption](#)" et la "[reconnaissance positive](#)" de ceux qui [agissent](#) avec [intégrité](#), en particulier lorsque la corruption est une [norme comportementale attendue \(ou nécessaire\)](#).

2.3.d: Exiger et soutenir les [ECC](#), les [accords](#) et les [contrats des opérateurs touristiques](#) pour équilibrer le [pouvoir de manière équitable et efficace](#) et pour inclure des [exigences de transparence](#), des moyens de [garantir la conformité](#) et des [mécanismes de reddition de comptes](#).

2.3.e: [Garantir](#), le cas échéant, l'[engagement communautaire](#) et participatif dans le [suivi](#), mais en veillant à [ne pas déplacer injustement les charges](#) (ou les [menaces](#)) vers les [parties prenantes non compensées](#) ou à ne pas exacerber l'[inégalité des sexes dans la responsabilité du travail non compensé](#).

2.3.f: Prendre en compte [les risques de corruption](#) lors des partenariats avec [les agences gouvernementales](#) et lors de la sélection du [partenaire local](#) de mise en œuvre de [tout régime d'assurance](#), afin de [comprendre pleinement](#) la probabilité et le degré des [menaces de corruption](#), et [répartir les responsabilités](#) entre les partenaires institutionnels de manière à équilibrer [la concurrence et l'efficacité](#).

1.2.b: Réduire l'impunité en [mettant en œuvre](#), en [soutenant](#) et en [plaidant](#) pour des [réformes juridiques](#) et des [protections](#) pour les défenseurs de l'[environnement](#) et des droits de l'homme.

1.c: [Établir](#), fournir des ressources, [utiliser](#) et [aider](#) les parties prenantes à utiliser des mécanismes de [réparation des griefs](#), de [reddition de comptes indépendante](#), de [responsabilité sociale](#) et de [dénonciation](#).

Remarque : Les risques et les réponses sont numérotés pour faciliter la référence aux chaînes de résultats modèles Miradi disponibles sur <https://bit.ly/TNRCSLresources>.

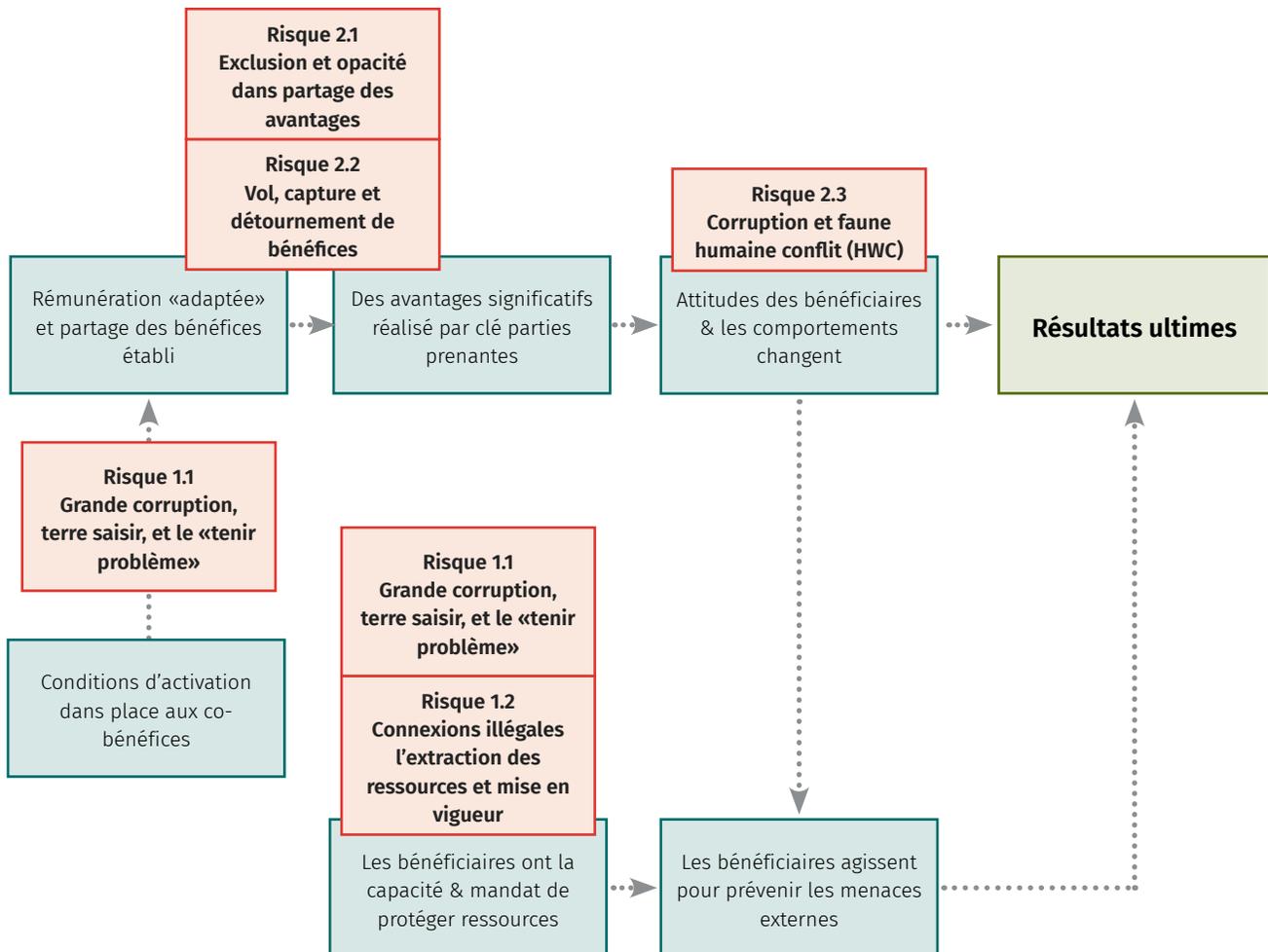
Annexe ZP et OECM : Chaînes de résultats modèles MIRADI

Dans le graphique ci-dessous, les risques de corruption discutés ci-dessus sont mis en correspondance avec la chaîne de résultats générique des entreprises associées et des moyens de subsistance alternatifs de la [Bibliothèque des actions et mesures de conservation](#). Une chaîne de résultats plus avancée est disponible [ici](#) et via [Miradi Share](#) qui illustre où chacune des réponses anti-corruption peut être intégrée dans une initiative typique de partage de bénéfices ZP/OECM.

Partage des avantages de l'AP et de l'OECM et de la lutte contre la corruption

Adapté de: 5.1 Linked Enterprises & Alternative Livelihoods High-Level Generic TOC v April 2020 (Miradi Share)

Les cases rouges indiquent les risques de corruption qui pourraient émerger à ce stade. Ils peuvent saper les facteurs favorables nécessaires et provoquer le lien entre un résultat intermédiaire et l'autre à décomposer (indiqué par les liens rouges en pointillés pour l'incertitude).



Remerciements

L'auteur souhaite remercier tous les réviseurs et les participants à l'atelier de validation pour leurs précieuses contributions à chaque module de ce guide.

Crédits de photographie et d'iconographie

Icônes, dans l'ordre de leur première apparition :

	Opportunity par Gregor Cresnar de NounProject.com
	Business Decision par WEBTECHOPS LLP de NounProject.com
	Rivalry par Olena Panasovska de NounProject.com
	Key par Perametade Games de NounProject.com
	Environmental Care par Made de NounProject.com
	Bank par Irfan Setiawan de NounProject.com
	Agree par Adrien Coquet de NounProject.com
	Clipboard par Made x Made de NounProject.com
	Contract par LUTFI GANI AL ACHMAD de NounProject.com
	Business Oil par BomSymbols de NounProject.com
	Plant Research par Azam Ishaq de NounProject.com
	Fishing Ranger par Made de NounProject.com
	Equality par Iconographer de NounProject.com

Les Références

Affendy, Batrisyia Jamal and Ruby Woodside (2020) “Co-Benefits of Carbon Offset Projects: Information for Carbon Offset Procurement”, Second Nature, <https://bit.ly/3LEqiDq>

Alves-Pinto, Helena, Jonas Geldmann, Harry Jonas, Veronica Maioli, Andrew Balmford, Agnieszka Ewa Latawiec, Renato Crouzeilles, and Bernardo Strassburg (2021) “Opportunities and challenges of other effective area-based conservation measures (OECMs) for biodiversity conservation”, *Perspectives in Ecology and Conservation*, Volume 19, Issue 2, <https://bit.ly/3s6vrN0>

Angelsen, Arild (2008) “Moving ahead with REDD: issues, options and implications”, CIFOR, <https://www.cifor.org/knowledge/publication/2601/>

Ardigó, Iñaki Albisu (2016) “Corruption risks and mitigating approaches in climate finance”, U4 Expert Answer, <https://bit.ly/37PkHF3>

Beder, Sharon (2014) “Carbon offsets can do more environmental harm than good”, *The Conversation*, <https://theconversation.com/carbon-offsets-can-do-more-environmental-harm-than-good-26593>

Beevers, Michael D. (2015) “Large-scale mining in protected areas made possible through corruption”, U4 Brief 2015:7, <https://www.cmi.no/publications/5850-large-scale-mining-in-protected-areas-made>

Belecky, Mike, William Moreto, and Rob Parry-Jones (2021) “Corrupting conservation: Assessing how corruption impacts ranger work”, TNRC Topic Brief, <https://www.tnrc.org/3vQJ8kb>

Boamah, Festus and Aled Williams (2019) “‘Kenya powerless’ – Corruption in electricity as ‘problem-solving’ in Kenya’s periphery”, U4 Brief 2019:1, <https://bit.ly/3rULDkk>

Boehm, Frédéric (2013) “Is There an Anti-corruption Agenda in Regulation? Insights from Colombian and Zambian Water Regulation”, In: *International Handbook on the Economics of Corruption*, Volume Two.

Boeraeve, F., M. Dufrêne, R. De Vreese, S. Jacobs, N. Pipart, F. Turkelboom, W. Verheyden, and N. Dendoncker (2018) “Participatory identification and selection of ecosystem services: building on field experiences”, *Ecology and Society* 23(2):27, <https://www.ecologyandsociety.org/vol23/iss2/art27/>

Böhm, Steffen (2013) “Why are carbon markets failing?”, *The Guardian*, <https://bit.ly/3y2rzAA>

Böhm, Steffen and Siddhartha Dabhi (2009) “Upsetting the Offset”, *MayFlyBooks*, <https://bit.ly/3vPTilg>

Booker, Francesca (No date) “Assessing governance at protected and conserved areas (GAPA)”, IIED, <https://www.iied.org/assessing-governance-protected-conserved-areas-gapa>

Borrell, Brendan (2010) “Cash for Conservation: Threats and Promises of Paying Communities for Their Biodiversity”, *Scientific American*, <https://bit.ly/3vRvYmU>

Borrini-Feyerabend, Grazia, Nigel Dudley, Tilman Jaeger, Barbara Lassen, Neema Pathak Broome, Adrian Phillips, and Trevor Sandwith (2013) “Governance of Protected Areas: From understanding to action”, IUCN, <https://bit.ly/3w5neKm>

Bui Duc Tinh, Pham Xuan Hung, Nguyen Quoc Khanh, and David Aled Williams (Forthcoming) “Applying E-Payments as an Anti-Corruption Innovation for Forest Environmental Services: Lessons from Vietnam”, TNRC Brief.

Bukuluki, Paul (No date) “Is positive recognition an incentive to fight corruption?”, *Anti-Corruption Evidence Research Programme*, <https://ace.globalintegrity.org/positiverecog/>

Les Références

- Bullock, Jessie and Matthew Jenkins (2020) “Corruption and marginalisation”, Transparency International Anti-Corruption Helpdesk Answer, <https://bit.ly/3KvyxjT>
- Burai, Petra (2020) “Overcoming the pitfalls of engaging communities in anti-corruption programmes”, U4 Issue 2020: 3, Saul Mullard (Ed.), <https://bit.ly/3MAzCZg>
- Butler, Rhett A. (2021) “Independent monitoring suggests sharp jump in Amazon rainforest destruction”, Mongabay Series: Amazon Conservation, <https://bit.ly/3ktnTiZ>
- Campbell, Jasmine (2012) “Engaging With Free, Prior, and Informed Consent”, BSR, <https://bit.ly/3LAJ3YD>
- CANARI (2010) “Community participation in natural resource management: lessons from Caribbean small island states”, CANARI Issue Paper No. 1, <https://bit.ly/37S7Ngt>
- CANARI (2011) “Facilitating participatory natural resource management: A toolkit for Caribbean managers”, CANARI, https://www.cepf.net/sites/default/files/canari_pnm_toolkit.pdf
- Carlitz, Ruth D. and Rachael McLellan (2020) “Open Data from Authoritarian Regimes: New Opportunities, New Challenges”, Cambridge University Press.
- Chagas, Thiago, Hilda Galt, Donna Lee, Till Neeff, and Charlotte Streck (2020) “A close look at the quality of REDD+ carbon credits”, Climate Focus, <https://bit.ly/3Lu28vk>
- Charles, Anthony (2021) “Communities, Conservation and Livelihoods”, IUCN and CCRN, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2021-005-En.pdf>
- CIEL (2021) “Rights, Carbon, Caution: Upholding Human Rights under Article 6 of the Paris Agreement”, CIEL, <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2021/02/Rights-Carbon-Caution.pdf>
- Compensate (2021) “Reforming the Voluntary Carbon Market”, White Paper, <https://bit.ly/3rXqohG>
- Dasgupta, P. (2021) “The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review”, Full report, <https://bit.ly/3vojjZc>
- Dawson, Neil M., Brendan Coolsaet, Eleanor J. Sterling, Robin Loveridge, Nicole D. Gross-Camp, Supin Wongbusarakum, Kamaljit K. Sangha, Lea M. Scherl, Hao Phuong Phan, Noelia Zafra-Calvo, Warren G. Lavey, Patrick Byakagaba, C. Julián Idrobo, Aude Chenet, Nathan J. Bennet, Stephanie Mansourian, and Francisco J. Rosado-May (2021) “The role of Indigenous peoples and local communities in effective and equitable conservation”, Ecology and Society 26(3):19, <https://bit.ly/3MJ02qa>
- Denier, Louisa, Sebastien Korwin, Matt Leggett, and Christina MacFarquhar (2014) “The Little Book of Legal Frameworks for REDD+”, Global Canopy Programme, <https://bit.ly/3s6UZtq>
- Dessalegn, Bezaiet, Ludmilla Kiktenko, Balzhan Zhumagazina, Saltanat Zhakenova, and Vinay Nangia. (2016) “Participatory Valuation of Ecosystem Services: A Case Study”, CGIAR, <https://bit.ly/38xYBxN>
- Dobson, Rebecca (2015) “Carbon market corruption risks and mitigation strategies”, U4 Expert Answer, <https://bit.ly/3vo1E4w>
- Donofrio, Stephen, Patrick Maguire, Steve Zwick, and William Merry (2020) “Voluntary Carbon and the Post-Pandemic Recovery”, State of the Voluntary Carbon Markets 2020, <https://bit.ly/38DQhg0>
- Dougill, Andrew J., Lindsay C. Stringer, Julia Leventon, Mike Riddell, Henri Rueff, Dominick V. Spracklen, and Edward Butt (2012) “Lessons from community-based payment for ecosystem service schemes: from forests to rangelands”, Philos Trans R Soc Lond B Biol Sci; 367(1606), <https://bit.ly/3EVRriR>

Les Références

- Dovers, Stephen, Sue Feary, Amanda Martin, Linda McMillan, Debra Morgan, and Michael Tollefson (2015) “Engagement and participation in protected area management: who, why, how and when?”, In G. L. Worboys, M. Lockwood, A. Kothari, S. Feary and I. Pulsford (Eds.), Protected Area Governance and Management, <https://bit.ly/3s603OS>
- Duffield, Lindsay and Saskia Ozinga (2014) “Making Forestry Fairer: A Practical Guide for Civil Society Organisations Taking Part in Flegt Vpa Negotiations”, FERN, <https://bit.ly/3s9Rxy7>
- Dupuy, Kendra E. (2017) “Chapter 5: Corruption and elite capture of mining community development funds in Ghana and Sierra Leone”, In: Aled Williams and Philippe Le Billon (Eds.) Corruption, Natural Resources and Development: From Resource Curse to Political Ecology.
- Ecosystem Marketplace (2021a) “State of the Voluntary Carbon Markets 2021”, <https://bit.ly/3vsuDEs>
- Ecosystem Marketplace (2021b) “Voluntary Carbon Markets Top \$1 Billion in 2021 with Newly Reported Trades”, Special Ecosystem Marketplace COP26 Bulletin, <https://bit.ly/3vNjOM5>
- EIA (2019) “State of Corruption: The top-level conspiracy behind the global trade in Myanmar’s stolen teak”, EIA Report, <https://reports.eia-international.org/stateofcorruption/>
- Estrada, Alejandro, Paul A. Garber, and Abishek Chaudhary (2020) “Current and future trends in socio-economic, demographic and governance factors affecting global primate conservation”, PeerJ. 2020; 8: e9816, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7444509/>
- Ezzine-de-Blas, Driss, Sven Wunder, Manuel Ruiz-Pérez, Rocio del Pilar Moreno-Sanchez (2016) “Global Patterns in the Implementation of Payments for Environmental Services”, PLoS ONE 11(3): e0149847, <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0149847>
- Fairhead, James, Melissa Leach, and Ian Scoones (2012) “Green Grabbing: a new appropriation of nature?”, The Journal of Peasant Studies, Volume 39, Issue 2, <https://bit.ly/3y7AOiN>
- Forest Trends, The Katoomba Group, and UNEP (2008) “Payments for Ecosystem Services Getting Started: A Primer”, <https://bit.ly/3EX2l82>
- Franco, Jennifer (2014) “Reclaiming Free Prior and Informed Consent (FPIC) in the context of global land grabs”, Transnational Institute, for the Hands off the Land Alliance, <https://bit.ly/3vyc2Xw>
- Franks, Phil and Rob Small (2021) “Supplement for the Social Assessment for Protected and Conserved Areas (SAPA) Methodology manual for SAPA facilitators: General guidance on follow-up actions for enabling fair and effective law enforcement”, IIED, <https://pubs.iied.org/20031iied>
- Franks, Phil, Rob Small, and Francesca Booker (2018) “Social Assessment for Protected and Conserved Areas (SAPA) Methodology manual for SAPA facilitators”, IIED, <https://pubs.iied.org/14659iied>
- Franks, Phil and Ruth Pinto (2020) “SAPA, SAGE or GAPA? Tools for assessing the social impacts, governance, and equity of conservation”, IIED, <https://pubs.iied.org/17664iied>
- Fripp, Emily (2014) “Payments for Ecosystem Services (PES): A practical guide to assessing the feasibility of PES projects”, CIFOR, https://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BFripp1401.pdf
- Frunza, Marius-Christian (2013) “Fraud and Carbon Markets: The Carbon Connection”, Routledge, <https://bit.ly/3OHsFaF>

Les Références

- García-Jiménez, Carlos Ignacio and Yalma L. Vargas-Rodríguez (2021) "Passive government, organized crime, and massive deforestation: The case of western Mexico", *Conservation Science and Practice*. 2021;3:e562, <https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/csp2.562>
- Gardner, Charlie J., Martin E. Nicoll, Christopher Birkinshaw, Alasdair Harris, Richard E. Lewis, Domoina Rakotomalala, and Anitry N. Ratsifandrihamanana (2018) "The rapid expansion of Madagascar's protected area system", *Biological Conservation*, Volume 220, <https://bit.ly/37a3oFg>
- Gaworecki, Mike and Zuzana Burivalova (2017) "Cash for conservation: Do payments for ecosystem services work?", *Mongabay Series: Conservation Effectiveness*, <https://bit.ly/3ON1knp>
- Gianella, Camila and Cynthia Cárdenas (Forthcoming) "Community forestry and reducing corruption: Perspectives from the Peruvian Amazon", TNRC Brief.
- Gillenwater, Michael (2012) "What is Additionality? Part 1: A long standing problem", Discussion Paper No. 001, Version 3, <https://bit.ly/3001A5U>
- Glasius, Marlies, Meta de Lange, Jos Bartman, Emanuela Dalmasso, Aofei Lv, Adele Del Sordi, Marcus Michaelsen, and Kris Ruijgrok (2018) "Research, Ethics and Risk in the Authoritarian Field", Palgrave Macmillan, <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/27875/1002128.pdf?sequence=1>
- Gold Standard (2017) "Risks & Capacities Guideline for Land Use & Forest projects", Gold Standard for the Global Goals, <https://globalgoals.goldstandard.org/203g-ar-luf-risks-capacities-guideline/>
- Gold Standard (2019) "Principles & Requirements", Gold Standard Principles, <https://bit.ly/3OLBvnKGoldstein>,
- Allie (2016) "Not So Niche: Co-benefits at the Intersection of Forest Carbon", *Ecosystem Marketplace*, <https://bit.ly/3ODid45>
- Gold Standard Foundation (2014) "THE REAL VALUE OF ROBUST CLIMATE ACTION", IMPACT INVESTMENT FAR GREATER THAN PREVIOUSLY UNDERSTOOD: A NET BALANCE REPORT, <https://bit.ly/3vQkDDV>
- Gordon, Ascelin, Joseph W. Bull, Chris Wilcox, and Martine Maron (2015) "Perverse incentives risk undermining biodiversity offset policies", *Journal of Applied Ecology*, 52, <https://bit.ly/37P8nvi>
- Gross, Anna (2020) "Carbon offset market progresses during coronavirus", *Financial Times*, <https://on.ft.com/36VMNoq>
- Gross, Eva M., Nilanga Jayasinghe, Ashley Brooks, Gert Polet, Rohan Wadhwa, and Femke Hilderink-Koopmans (2021) "A Future for All: The Need for Human-Wildlife Coexistence", WWF, <https://wwf.to/38LZ7IA>
- Hacking, Jennifer, Brittany Williams, Sofie Tind Nielsen, and Josefina Braña Varela, "Beyond Carbon Credits: A BLUEPRINT FOR HIGH-QUALITY INTERVENTIONS THAT WORK FOR PEOPLE, NATURE AND CLIMATE", WWF, https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf___beyond_carbon_credits_blueprint.pdf
- Hanafin, Niamh (2022) "Information Integrity: Forging a pathway to Truth, Resilience and Trust", UNDP Strategic Guidance, <https://bit.ly/3MDWGGI>
- Herr, Dorothée, Juliet Blum, Amber Himes-Cornell, and Ariana Sutton-Grier (2019) "An analysis of the potential positive and negative livelihood impacts of coastal carbon offset projects", *Journal of Environmental Management*, Volume 235, <https://bit.ly/3KCiQrp>
- Hill, Wendy, Jason Byrne, Fernanda de Vasconcellos Pegas (2016) "The ecotourism-extraction nexus and its implications for the long-term sustainability of protected areas: what is being sustained and who decides?", *Journal of Political Ecology*, Vol. 23, Issue 1, <https://bit.ly/3KFB4rU>

Les Références

- Hinson, Caitlin, Jimmy O’Keeffe, Ana Mijic, John Bryden, Jessica Van Grootveld, and Alexandra M. Collins (2022) “Using natural capital and ecosystem services to facilitate participatory environmental decision making: Results from a systematic map”, *People and Nature* (Early View), <https://doi.org/10.1002/pan3.10317>
- Hoare, Richard (2012) “Lessons from 15 years of human-elephant conflict mitigation: Management considerations involving biological, physical and governance issues in Africa”, *Pachyderm* No. 51, <https://pachydermjournal.org/index.php/pachyderm/article/view/291/248>
- Hyams, Keith and Tina Fawcett (2013) “The ethics of carbon offsetting”, *WIREs Climate Change*, Volume 4, Issue 2, <https://wires.onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/wcc.207>
- ICCA Consortium (2018) “What is “inclusive conservation”? How do we engage in it?”, Preliminary synthesis of grassroots-led advice commissioned by WWF International, <https://bit.ly/3LleRk5>
- IMM Ltd. (2008) “Sustainable Livelihoods Enhancement and Diversification (SLED): A Manual for Practitioners”, Prepared for IUCN, https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/sled_final_1.pdf
- Institute for Advanced Sustainability Studies (2016) “Governing Tenure Rights to Commons: A guide to support the implementation of the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security”, *FAO Governance of Tenure Technical Guide No. 8*, <https://bit.ly/39yK5WX>
- INTERPOL (2013) “Guide to Carbon Trading Crime”, *Environmental Crime Programme and the Economic and Financial Crimes sub-Directorate*, <https://bit.ly/3Kqsxsl>
- Irfan, Umair (2020) “Can you really negate your carbon emissions? Carbon offsets, explained.”, *Vox*, <https://www.vox.com/2020/2/27/20994118/carbon-offset-climate-change-net-zero-neutral-emissions>
- IUCN CEESP (1991) “Sustainable Livelihoods”, *Policy Matters Issue #5*, <https://www.iucn.org/downloads/pm5.pdf>
- Johnsøn, Jesper Stenberg (2018) “The basics of corruption risk management: A framework for decision making and integration into the project cycles”, *U4 Issue No. 18*, <https://bit.ly/36WmoHd>
- Khan, Mushtaq, Antonio Andreoni, and Pallavi Roy (2019) “Anti-corruption in adverse contexts: strategies for improving implementation”, *ACE SOAS Consortium Working Paper 013*, <https://bit.ly/37JR92B>
- Kharas, Homi and John McArthur (2019) “Building the SDG economy: Needs, spending, and financing for universal achievement of the Sustainable Development Goals”, *Brookings Working Paper 131*, <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/10/Building-the-SDG-economy.pdf>
- Khatun, Kaysara, Nicole Gross-Camp, Esteve Corbera, Adrian Martin, Steve Ball, and Glory Massao (2015) “When Participatory Forest Management makes money: insights from Tanzania on governance, benefit sharing, and implications for REDD+”, *Environment and Planning A*, Volume 47, <https://bit.ly/3yc46wH>
- Klein, Brian, Annah Zhu, Camilo Pardo-Herrera, and Saul Mullard (2021) “Enrolling the Local: Community-Based Anti-Corruption Efforts and Institutional Capture”, *TNRC Topic Brief*, <https://wwf.to/3vONYyj>
- Knight, Rachael and Thierry Berger (2021) “Promoting participatory law-making for recognition of legitimate tenure rights”, *IIED / FAO*, <https://pubs.iied.org/20496x>
- Korwin, Sebastien (2016) “REDD+ AND CORRUPTION RISKS FOR AFRICA’S FORESTS”, *Case Studies From Cameroon, Ghana, Zambia And Zimbabwe*, <https://bit.ly/3knA3Ks>

Les Références

Krause, Torsten, Wain Collen, and Kimberly A. Nicholas (2013) "Evaluating Safeguards in a Conservation Incentive Program: Participation, Consent, and Benefit Sharing in Indigenous Communities of the Ecuadorian Amazon", *Ecology and Society*, Vol. 18, No. 4, <https://bit.ly/3KDxGxL>

Kronenberg, Jakub and Klaus Hubacek (2013) "Could Payments for Ecosystem Services Create an "Ecosystem Service Curse"?", *Ecology and Society* 18(1): 10, <https://www.ecologyandsociety.org/vol18/iss1/art10/>

Lamers, Machiel, René van der Duim, Jakomijn van Wijk, Rita Nthiga, Ingrid J. Visseren-Hamakers (2014) "Governing conservation tourism partnerships in Kenya", *Annals of Tourism Research*, Volume 48, <https://edepot.wur.nl/312214>

Landell-Mills, Natasha and Ina T. Porras (2002) "Silver bullet or fools' gold?", A global review of markets for forest environmental services and their impact on the poor (IIED), <https://bit.ly/37KBhwj>

Le Billon, Philippe (2021) "Crisis conservation and green extraction: biodiversity offsets as spaces of double exception", *Journal of Political Ecology*, Volume 28, Issue 1, <https://bit.ly/3OROPHb>

Leimona, Beria, Meinevan Noordwijk, Rudolf de Groot, and Rik Leemans (2015) "Fairly efficient, efficiently fair: Lessons from designing and testing payment schemes for ecosystem services in Asia", *Ecosystem Services*, Volume 12, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212041614001697>

Leslie, Sam, Ashley Brooks, Nilanga Jayasinghe, and Femke Hilderink-Koopmans (2019) "Human Wildlife Conflict mitigation: Lessons learned from global compensation and insurance schemes", *HWC SAFE Series*, *WWF Tigers Alive*, <https://bit.ly/3y9eeqe>

Levine, Arielle (2007) "Staying Afloat: State Agencies, Local Communities, and International Involvement in Marine Protected Area Management in Zanzibar, Tanzania", *Conservation & Society*, Vol. 5, No. 4, <https://www.jstor.org/stable/pdf/26392903.pdf>

Lin, Brenda B., Sarina Macfadyen, Anna R. Renwick, Saul A. Cunningham, and Nancy A. Schellhorn (2013) "Maximizing the Environmental Benefits of Carbon Farming through Ecosystem Service Delivery", *BioScience*, Volume 63, Issue 10, <https://academic.oup.com/bioscience/article/63/10/793/238100>

Locatelli, Giorgio, Giacomo Mariani, Tristano Sainati, and Marco Greco (2017) "Corruption in public projects and megaprojects: There is an elephant in the room!", *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Volumes 26–27, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0263786316301090>

Loft, Lasse, Stefan Gehrig, Dung Ngoc Le, and Jens Rommel (2019) "Effectiveness and equity of Payments for Ecosystem Services: Real-effort experiments with Vietnamese land users", *Land Use Policy*, Volume 86 <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0264837719302716>

Lofts, Katherine, Alain Frechette, and Kundan Kumar (2021) "Status of Legal Recognition of Indigenous Peoples', Local Communities' and Afro-descendant Peoples' Rights to Carbon Stored in Tropical Lands and Forests", *Rights and Resources Initiative*, <https://bit.ly/3F4LNej>

Lucas, Anton (2016) "Elite Capture and Corruption in two Villages in Bengkulu Province, Sumatra", *Hum Ecol Interdiscip J.* 44: 287–300, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4937088/>

Luttrell, Cecilia and Emily Fripp (2015) "Lessons from voluntary partnership agreements for REDD+ benefit sharing", *CIFOR Occasional Paper*, <https://www.cifor.org/knowledge/publication/5737/>

Les Références

Marnewick, Daniel, Harry Jonas, and Candice Stevens (2020) “Site-level methodology for identifying other effective area-based conservation measures (OECMs)”, Draft Version 1.0, IUCN WORLD COMMISSION ON PROTECTED AREAS, <https://bit.ly/3OQu1w>

Marquette, Heather and Caryn Peiffer (2021) “Why a ‘Corruption Functionality Framework?’”, ACE Global Integrity, <https://ace.globalintegrity.org/interactive-framework/>

Mbeche, Robert and Achiba Gargule (2022) “Anti-corruption and equitable benefit sharing in Kenya’s wildlife and forest sectors: Gaps and lessons”, TNRC Topic Brief, <https://wwf.to/3zBxRGm>

Milne, Sarah (2020) “Beyond Carbon Credits”, TEDxANU, <https://www.youtube.com/watch?v=Jiz-gYMc850>

Milne, Sarah, Sango Mahanty, Phuc To, Wolfram Dressler, Peter Kanowski, and Maylee Thavat (2019) “Learning From ‘Actually Existing’ REDD+: A Synthesis of Ethnographic Findings”, Conservation & Society, Vol. 17, No. 1, <https://www.jstor.org/stable/26554473>

Mooney, Chris, Juliet Eilperin, Desmond Butler, John Muyskens, Anu Narayanswamy, and Naema Ahmed (2021) “Countries’ climate pledges built on flawed data, Post investigation finds”, Washington Post, <https://wapo.st/3vpJVtp>

Morgera, Elisa and Elsa Tsioumani (2010) “The Evolution of Benefit Sharing: Linking Biodiversity and Community Livelihoods”, 19 Rev. Eur. Comp. & Int’l Evtl. L. 150, <https://bit.ly/3FeUcfn>

Mugenyi, Onesmus, Anna Amumpiire, and Namujuzi Frances (2015) “Sustainable Conservation of Bwindi Impenetrable National Park and community welfare improvement”, Policy Brief, <https://bit.ly/3KBWCWt>

Murphy, James T. and Mary Lawhon (2010) “Market intermediaries and rural people in Bolivia’s forest products sector: Are trusting partnerships possible?”, Version “Forethcoming [sic] in Singapore Journal of Tropical Geography”, <https://bit.ly/3yauNSu>

Myers, Kim (2021) “What’s in a carbon credit?”, Ecosystem Marketplace Article, <https://bit.ly/3vs9tpX>

Myers Madeira, Erin, Lisa Kelley, Jill Blockhus, David Ganz, Rane Cortez, and Greg Fishbein (2013) “Sharing the Benefits of REDD+ LESSONS FROM THE FIELD”, The Nature Conservancy, <https://bit.ly/3vrNhvO>

Nayak, Prateep Kumar (2021) “Power in realising community conservation and livelihoods”, In Anthony Charles (ed.), Communities, Conservation and Livelihoods.

Nest, Michael, Saul Mullard, and Cecilie Wathne (2020) “Corruption and climate finance. Implications for climate change interventions”, U4 Brief 2020:14, <https://bit.ly/3KEA0Vr>

Nguyen, Quang Tan, Thi Truong Luong, Thi Hai Van Nguyen, and K’Tip (2010) “Evaluation and Verification of the Free, Prior and Informed Consent Process under the UN-REDD Programme in Lam Dong Province, Vietnam”, RECOFTC, <https://bit.ly/3vCtqKQ>

Noe, Christine, Adriana Budeanu, Emmanuel Sulle, Mette Fog Olwig, Dan Brockington, and Ruth John (2017) “Partnerships for Wildlife Protection and their Sustainability Outcomes: A Literature Review”, Copenhagen Business School, <https://bit.ly/3F5vb6i>

OECD (2016) “CORRUPTION IN THE EXTRACTIVE VALUE CHAIN: TYPOLOGY OF RISKS, MITIGATION MEASURES AND INCENTIVES”, OECD Preliminary Version, <https://bit.ly/3ME8OHu>

Les Références

- Omoding, James, Gretchen Walters, Edward Andama, Salette Carvalho, Julien Colomer, Marina Cracco, Gerald Eilu, Gaster Kiyingi, Chetan Kumar, Council Dickson Langoya, Barbara Nakangu Bugembe, Florian Reinhard, and Celina Schelle (2020) “Analysing and Applying Stakeholder Perceptions to Improve Protected Area Governance in Ugandan Conservation Landscapes”, *Land*, 9(6), 207, <https://bit.ly/3LF3QKG>
- Outhwaite, Willow (2020) “Accessing, harvesting and trading in wildlife: Corruption in the use of permits and allocation of access rights”, TNRC Topic Brief, <https://wwf.to/3vMOgpD>
- Outhwaite, Willow, Eleanor Drinkwater, Louise Shelley, and Mike Belecky (Forthcoming) “Monitoring wildlife crime cases: a possible approach to reduce corruption in the justice system?” TNRC Topic Brief.
- Pacha, María José (2015) “Ecosystem services valuation as a decision-making tool”, Living Amazon WWF Report, <https://bit.ly/3vT7tFV>
- Packer, Craig and Stephen Polasky (2018) “Reconciling corruption with conservation triage: Should investments shift from the last best places?”, *PLoS Biol.*16(8), <https://bit.ly/3kuEjYy>
- Pascual, Unai, Jacob Phelps, Eneko Garmendia, Katrina Brown, Esteve Corbera, Adrian Martin, Erik Gomez-Baggethun, and Roldan Muradian (2014) “Social Equity Matters in Payments for Ecosystem Services”, *BioScience*, Volume 64, Issue 11, <https://academic.oup.com/bioscience/article/64/11/1027/2754206>
- Pascual, Unai, Patricia Balvanera, Sandra Díaz, et al. (2017) “Valuing nature’s contributions to people: the IPBES approach”, *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Volumes 26–27, <https://bit.ly/3LpOsBC>
- Pérez-Cirera, V., S. Cornelius, and J. Zapata (2021) “POWERING NATURE: CREATING THE CONDITIONS TO ENABLE NATURE-BASED SOLUTIONS”, Case studies, <https://bit.ly/3OK0tDX>
- Peskett, Leo and Gernot Brodnig (2011) “Carbon rights in REDD+: exploring the implications for poor and vulnerable people”, World Bank and REDD-net, <https://bit.ly/3ydw8YV>
- Portugal Del Pino, Diego, Simone Borelli, and Stephan Pauleit (2020) “Nature-Based Solutions in Latin American Cities”, *The Palgrave Handbook of Climate Resilient Societies*, <https://bit.ly/38xX8qY>
- Pretty, Jules and David Smith (2004) “Social Capital in Biodiversity Conservation and Management”, *Conservation Biology*, Volume 18, No. 3, <https://bit.ly/3OJzNmT>
- PwC (PricewaterhouseCoopers) (2016) “Fighting corruption at the subnational level: Risks and opportunities in devolved states”, Public Sector Research Centre, <https://pwc.to/3LATACV>
- Rights and Resources Initiative (2021) “Best Practices from RRI Collaborators in Africa”, RRI / CIEL, <https://rightsandresources.org/publication/best-practices-from-rri-collaborators-in-africa/>
- Robinson, Brian E., Yuta J. Masuda, Allison Kelly, Margaret B. Holland, Charles Bedford, Malcolm Childress, Diana Fletschner, Edward T. Game, Chloe Ginsburg, Thea Hilhorst, Steven Lawry, Daniela A. Miteva, Jessica Musengezi, Lisa Naughton-Treves, Christoph Nolte, William D. Sunderlin, and Peter Veit (2018) “Incorporating Land Tenure Security into Conservation”, *Conservation Letters*, Volume 11, Issue 2, <https://bit.ly/37ZQCJF>
- Rodden, Jonathan and Erik Wibbels (2019) “Decentralized Governance and Accountability: Academic Research and The Future of Donor Programming”, USAID, <https://bit.ly/3rZDmeT>
- Roe, Dilys, Francesca Booker, Olivia Wilson-Holt, and Rosie Cooney (2020) “Diversifying Local Livelihoods while Sustaining Wildlife: Exploring incentives for community-based conservation”, Luc Hoffman Institute, <https://bit.ly/3vJy2xe>

Les Références

- Roe, D., B. Turner, A. Chausson, E. Hemmerle, and N. Seddon (2021) “Investing in nature for development: do nature-based interventions deliver local development outcomes?”, IIED, <https://bit.ly/3EYgMbZ>
- Rosenbaum, Kenneth L. (2005) “TOOLS FOR CIVIL SOCIETY ACTION TO REDUCE FOREST CORRUPTION: Drawing Lessons from Transparency International”, World Bank, <https://bit.ly/3Kn17E5>
- Salzman, Jim (2005) “The promise and perils of payments for ecosystem services”, Int. J. Innovation and Sustainable Development, Vol. 1, Nos. 1/2, <https://bit.ly/37P8jM5>
- Sarmiento Barletti, Juan Pablo and Anne M. Larson (2017) “Rights abuse allegations in the context of REDD+ readiness and implementation: A preliminary review and proposal for moving forward”, CIFOR Info Brief No. 190, https://www.jstor.org/stable/resrep16247?seq=1#metadata_info_tab_contents
- Sattler, Claudia, Susanne Trampnau, Sarah Schomers, Claas Meyer, and Bettina Matzdorf (2013) “Multi-classification of payments for ecosystem services: How do classification characteristics relate to overall PES success?”, Ecosystem Services, Volume 6, <https://bit.ly/3rXY7rE>
- Schneider, Lambert (2007) “Is the CDM fulfilling its environmental and sustainable development objectives? An evaluation of the CDM and options for improvement”, WWF, <https://bit.ly/3knhNAN>
- Sheill, Kate and Rob Parry-Jones (2021) “Natural resources, human rights, and corruption: What are the connections?”, TNRC Topic Brief, <https://wwf.to/36V5pVy>
- Silverman, Allison (2015) “Using International Law to Advance Womens’ Tenure Rights in REDD+”, RRI / CIEL, <https://bit.ly/3OP9z2l>
- Snyman, Sue and Kelly S. Bricker (2019) “Living on the edge: benefit-sharing from protected area tourism”, Journal of Sustainable Tourism, 27:6, <https://bit.ly/3MOMYRT>
- Soliev, Ilkhom, Insa Theesfeld, Eileen Abert, and Wiebke Schramm (2021) “Benefit sharing and conflict transformation: Insights for and from REDD+ forest governance in sub-Saharan Africa”, Forest Policy and Economics, Volume 133, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S138993412100229X>
- Song, Lisa (2019) “An even more inconvenient truth: Why Carbon Credits for Forest Conservation May Be Worse than Nothing”, ProPublica, <https://bit.ly/3vTeiHA>
- Tacconi, Luca and David Aled Williams (2020) “Corruption and Anti-Corruption in Environmental and Resource Management”, Annual Review of Environment and Resources, Vol. 45:305-329, <https://bit.ly/3rXZLjt>
- TSVCM (TASKFORCE ON SCALING VOLUNTARY CARBON MARKETS) (2021) “Final Report”, <https://bit.ly/3y0lVP7>
- TI Australia (2020) “HOW MEANINGFUL IS COMMUNITY CONSULTATION? CASE STUDY 6: REQUIREMENTS FOR CONSULTATION”, Accountable Mining, <https://bit.ly/3MLh48C>
- Timoshyna, Anastasiya and Eleanor Drinkwater (2021) “Understanding corruption risks in the global trade in wild plants”, TNRC Topic Brief, <https://wwf.to/38L5743>
- TNRC (2020) “Understanding crime convergence to better target natural resource corruption”, TNRC Blog Post, <https://wwf.to/3F9Ap0X>
- Transparency International (2011) “Global Corruption Report: Climate Change A User’s Guide”, Working Draft, https://www.transparency.org/files/content/publication/GCR_ClimateChange_UsersGuide_EN.pdf
- UNDRR (2021) “Words into Action: Nature-based Solutions for Disaster Risk Reduction”, United Nations Office for Disaster Risk Reduction, <https://bit.ly/3xWUS7l>

Les Références

- UN Global Compact (2013) “A Guide for Anti-Corruption Risk Assessment”, <https://www.unglobalcompact.org/library/411>
- UNODC (2020) “STATE OF INTEGRITY: A GUIDE ON CONDUCTING CORRUPTION RISK ASSESSMENTS IN PUBLIC ORGANIZATIONS”, UNODC Guide, <https://bit.ly/3s0DJGi>
- UN-REDD Programme (2014) “GUIDANCE ON CONDUCTING REDD+ CORRUPTION RISK ASSESSMENTS (REDD+ CRA)”, UN-REDD Guidance, <https://bit.ly/3EVTQtM>
- Vanderklift, Mathew A., Raymundo Marcos-Martinez, James R.A. Butler, Michael Coleman, Anissa Lawrence, Heidi Prislán, Andrew D.L. Steven, and Sebastian Thomas (2019) “Constraints and opportunities for market-based finance for the restoration and protection of blue carbon ecosystems”, *Marine Policy*, Volume 107, <https://bit.ly/3Kw2EaR>
- Van Hecken, Gert, Johan Bastiaensen, and Catherine Windey (2015) “Towards a power-sensitive and socially-informed analysis of payments for ecosystem services (PES): Addressing the gaps in the current debate”, *Ecological Economics*, Volume 120, <https://bit.ly/3kkNACi>
- Vhugen, Darryl, Soledad Aguilar, Leo Peskett, and Jonathan Miner (2012) “REDD+ AND CARBON RIGHTS: LESSONS FROM THE FIELD”, USAID PROPERTY RIGHTS AND RESOURCE GOVERNANCE PROJECT (PRRGP), <https://bit.ly/39y9zDR>
- Wathne, Cecilie (2021) “Understanding corruption and how to curb it”, Saul Mullard (Ed.), <https://bit.ly/3vpAiuM>
- Watson, Charlene and Liane Shalatek (2020) “Climate Finance Thematic Briefing: REDD+ Finance”, *Climate Finance Fundamentals* 5, <https://bit.ly/3rY1Qp8>
- Wilkie, David, Michael Painter, and Anila Jacob (2016) “REWARDS AND RISKS ASSOCIATED WITH COMMUNITY ENGAGEMENT IN ANTI-POACHING AND ANTI-TRAFFICKING”, USAID Biodiversity Technical Brief, https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00M3R9.pdf
- Williams, David Aled and Kendra E. Dupuy (2019) “Will REDD+ Safeguards Mitigate Corruption? Qualitative Evidence from Southeast Asia”, *The Journal of Development Studies*, 55:10, 2129-2144, <https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00220388.2018.1510118>
- Williams, Aled, Kendra Dupuy, and Fiona Downs (2015) “REDD Integrity: An evidence based approach to anti-corruption in REDD+”, *U4 Issue* March 2015: No. 7, <https://bit.ly/3KoW7yH>
- Wilson-Holt, Olivia and Paul Steele (2019) “Human-wildlife conflict and insurance: Can insurance reduce the costs of living with wildlife?”, *IIED Discussion Paper*, <https://bit.ly/3kDbA3G>
- Wittman, Hannah K. and Cynthia Caron (2007) “Carbon Offsets and Inequality: Social Costs and Co-Benefits in Guatemala and Sri Lanka”, *Society & Natural Resources*, Volume 22, Issue 8, <https://bit.ly/30IkzyC>
- World Bank (2016) “Carbon Credits and Additionality: Past, Present, and Future”, Technical Note 13, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/24295/K8835.pdf?sequence=2>
- Wunder, Sven (2015) “Revisiting the concept of payments for environmental services”, *Ecological Economics*, Volume 117, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921800914002961>
- Wunder, Sven, Stefanie Engle, and Stefano Pagiola (2008) “Taking stock: A comparative analysis of payments for environmental services programs in developed and developing countries”, *Ecological Economics*, Volume 65, Issue 4, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921800908001432>

Les Références

Wunder, Sven (2005) "Payments for environmental services: Some nuts and bolts", CIFOR Occasional Paper No. 42, https://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-42.pdf

WWF (2020) "Living Planet Report 2020 - Bending the curve of biodiversity loss", R.E.A. Almond, M. Grooten, and T. Petersen (Ed.), <https://bit.ly/3KrDRVw>

WWF (2021) "People. Nature. Together.", August 2021 update, <https://bit.ly/3Kr9vSU>

WWF Uganda (2020) "WWF-UCO INCENTIVE MODELS TO CATALYZE SUSTAINABLE COMMUNITY CONSERVATION INITIATIVES", Report, <https://bit.ly/3KyltdS>

WWF, UNEP-WCMC, SGP/ICCA-GSI, LM, TNC, CI, WCS, EP, ILC-S, CM, IUCN (2021) "The state of Indigenous Peoples' and Local Communities' lands and territories", Technical review, <https://bit.ly/3koOU7g>

Zafra-Calvo, N., U. Pascual, D. Brockington, B. Coolsaet, J. A. Cortes-Vazquez, N. Gross-Camp, I. Palomo, and N. D. Burgess (2017) "Towards an indicator system to assess equitable management in protected areas", Biological Conservation, Volume 211, Part A, <https://bit.ly/39qDqhn>

À propos du projet Targeting Natural Resource Corruption

Le projet Targeting Natural Resource Corruption (TNRC) s'efforce d'améliorer les résultats en matière de biodiversité en aidant les praticiens à s'attaquer aux menaces que représente la corruption pour la faune, la pêche et les forêts. TNRC exploite les connaissances existantes, génère de nouvelles preuves, et soutient des politiques et des pratiques novatrices pour des programmes de lutte contre la corruption plus efficaces. En savoir plus sur tnrcproject.org.

Conseil juridique

Cette publication est rendue possible grâce au généreux soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'United States Agency for International Development (USAID). Le contenu relève de la responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'USAID, le gouvernement des États-Unis, ou membres individuels du consortium TNRC.

WWF® et ©1986 Panda Symbol appartiennent au WWF. Tous droits réservés.

